

OAI

Magazine de l'Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils Luxembourg

OAI©10/2023 • www.oai.lu

N°5

2023

Impressum

Éditeur

publié par l'OAI (Ordre
des Architectes et
des Ingénieurs-Conseils).

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu



MAISON MODERNE®

©Maison Moderne™

www.maisonmoderne.com

Maison Moderne est utilisée
sous licence par MM publishing
and Media SA (Luxembourg).

Conception graphique

José Carsí, Julie Kotulski

Contribution

Sophie Dubois

Coordination

Laura Peltier

Photos

OAI, Maison Moderne

Photos en couverture

Marie Russillo
(Maison Moderne)

Impression

Imprimerie Reka

Tirage

3750 exemplaires

Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux
2000 membres de l'OAI ainsi
qu'à 1400 décideurs des secteurs
public et privé au Luxembourg
et à l'étranger.

Les magazines et les anciens
bulletins d'information de
l'OAI sont consultables dans la
médiathèque du site www.oai.lu.

Toute reproduction est autorisée
sous réserve de citer la source
Mag OAI5 (www.oai.lu).

Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici,
Présidente, Architecte



Marc Feider,
Vice-président,
Ingénieur-conseil



Patrick Nosbusch,
Trésorier,
Ingénieur-conseil



Corinne Stephany,
Secrétaire, Architecte



Gilles Christnach,
Membre, Ingénieur-conseil



Jean-Claude Welter,
Membre, Architecte



Steve Weyland,
Membre, Architecte



Pierre Hurt,
Directeur



Yann Jegu,
Directeur-adjoint



Donnons-nous un cadre légal et un outil administratif pour pouvoir gérer les intérêts environnementaux, économiques, culturels et sociétaux actuels et futurs!

Vu le nouvel article 40 de notre Constitution («l'État veille à ce que toute personne puisse vivre dignement et disposer d'un logement approprié»), il faut arrêter la politique de la patate chaude des dernières décennies, et prendre le problème du logement à bras le corps de manière transparente.

C'est à cela que l'on pourrait résumer les six revendications de l'OAI pour l'accord de coalition du futur Gouvernement: nous avons besoin d'un Code de la construction et d'un.e [Bauteminister.in](https://www.bauteminister.in) pour garantir son application, ce qui simplifiera et accélérera la réalisation des projets.

Avec leur approche holistique et leur déontologie, les membres de l'OAI peuvent équilibrer les intérêts souvent divergents et parfois contradictoires de l'investisseur, du maître d'ouvrage, de l'utilisateur, de l'environnement, du patrimoine, du voisin...

Mais pour éviter que cette mission essentielle des concepteurs indépendants ne devienne impossible, le carcan légal et administratif actuel doit d'urgence être rendu cohérent, structuré, digitalisé et surtout hiérarchisé dans l'intérêt commun.

Ensuite, les secteurs public et privé ne doivent pas être mis dos à dos dans ce domaine. Au contraire, ils doivent contribuer tous les deux à apporter les solutions en quantité et en qualité.

Enfin, n'oublions pas les leçons vitales de la crise sanitaire, il faut choisir la bonne échelle de nos réflexions et de nos actions; en sus du LIT (Luxembourg in Transition), agissons au moins en GRIT (Grande Région in Transition)!



Pierre Hurt,
Directeur

Sommaire

Dossier du mois : les six revendications de l'OAI

06

La Vie de l'Ordre

10

Julien L'Hoest à la conférence
sur la décarbonation du
secteur de la construction



Le baromètre du secteur

20

Parole à

Tom Wirion, directeur général de la Chambre des métiers,
Pierre Hurt, directeur de l'OAI,
Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de commerce

22



Tribune libre

« Luxembourg in Transition »

28

Espaces d'une vie

Albert Wiesen, ingénieur, membre honoraire de l'OAI

32



Bâtiment administratif,
boulevard de la foire

Jurisprudence	36
Assurance	38
BIM	40
MOAI	42
Concours et résultats	44



Domaine Claude Bentz –
Studio Jil Bentz

Mon projet préféré

Le regard de S.A.R. le Grand-Duc
sur l'architecture au Luxembourg



Esch-Belval, un modèle
d'architecture moderne

Actualités : luca ; Urban sketchers Luxembourg ;
Cycle de formation OAI ; Agenda OAI

56

Le Programme politique OAI (ppo.lu) pour les élections législatives 2023, adressé aux partis politiques en lice, a reçu bon accueil. L'OAI souhaite mettre en lumière six revendications phares.

Les six revendications de l'OAI

Six revendications phares pour l'accord de coalition du futur Gouvernement

1. Pour un.e «Bauteminister.in» et un véritable Code de la construction

Nous avons besoin d'un.e «Bauteminister.in», non pour mettre toutes les administrations et procédures d'autorisation sous sa seule responsabilité, mais pour garantir une réponse univoque des pouvoirs publics. Il faut aussi :

- poursuivre la simplification administrative et la digitalisation intelligente des procédures ;
- établir un code de la construction pour sortir du maquis législatif des réglementations diverses ;
- établir un véritable code de la qualité architecturale et technique en dialogue avec les professionnels ;
- favoriser la normalisation à l'initiative du secteur de la construction ;
- légiférer moins, mais mieux avec l'apport et l'écoute des acteurs du terrain.

2. Pour un renouveau du programme de politique architecturale

Dans l'esprit du «Nouveau Bauhaus européen»¹,

il faut insuffler un renouveau du programme de politique architecturale, promouvant une architecture de haute qualité et la «Baukultur», et ainsi :

- valoriser une programmation détaillée et une conception poussée des projets de construction, suivant le principe «Design First, Build Smart, Sustainable and Inclusive» ;
- reconnaître la plus-value apportée par les concepteurs indépendants à l'acte de bâtir, en attribuant également à ces derniers des missions complètes et mieux valorisées ;
- encourager l'innovation technique et les projets pilotes expérimentaux, en particulier par des projets publics exemplaires ;
- favoriser des solutions «Less is more if Less is Quality and Health», selon le principe de la «sobriété heureuse» (Suffizienz), avec le secours d'une conception architecturale et technique ingénieuse soucieuse d'un emploi raisonné des ressources.



Pierre Hurt,
Directeur



Le site ppo.lu présente le programme politique OAI pour les élections législatives et les réponses des partis et de leur section jeune à ces propositions.

3. Pour une réforme ambitieuse de la législation portant organisation des « Professions OAI »

L'OAI a émis un avis ² critique sur le projet de loi n° 7932 sur l'exercice des professions libérales des secteurs de la construction et de l'aménagement du territoire (visant à remplacer l'actuelle loi du 13 décembre 1989). Il souhaite des amendements, dont :

- l'extension du recours obligatoire du maître d'œuvre postérieurement à l'autorisation de bâtir, en particulier pour la réalisation des plans d'exécution du projet, et afin d'assurer, lors de la phase chantier, la présence d'hommes de l'art indépendants et responsables reprenant une mission publique de contrôle qui à défaut serait vacante ;
- une interdiction expresse des activités ou sous-traitances illicites des professions réglementées en cause par des acteurs étrangers aux professions OAI ;
- la préservation et le renforcement de l'indépendance du capital social des sociétés, dont la détention majoritaire

et le contrôle doivent rester aux mains des titulaires des professions libérales exerçant des professions OAI.

4. La réforme de la législation sur les marchés publics : attribution du marché au « mieux-disant », sur base de critères qualitatifs QBS (Quality-Based Selection)

En dépit des innovations de la directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics, l'attribution des marchés se base trop souvent sur les critères des coûts ou du prix à court terme. Pourtant, les honoraires des concepteurs représentent une faible fraction dans l'investissement financier d'un projet. Et surtout, une conception intelligente réduit les coûts futurs (maintenance, consommation d'énergie, extension, déconstruction, etc.). Il faut :

- privilégier réellement les critères qualitatifs lors de l'attribution des marchés publics ;
- appliquer la méthodologie « QBS » (Quality-Based Selection) recommandée par l'Union internationale des architectes ;
- valoriser la phase de programmation et de conception

des ouvrages, allouer davantage de moyens aux concepteurs, afin de construire de manière plus durable et circulaire.

5. Réforme du Code civil et des règles régissant les responsabilités des constructeurs et des assurances

La réforme annoncée par le projet de loi n° 5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction ³ est encaalinée depuis 2007. Il faut la relancer.

6. Aider le secteur des concepteurs indépendants à améliorer leur compétitivité et relever les nouveaux défis

Les pouvoirs publics doivent apporter leur soutien pour affronter les défis à relever (marché de l'emploi, économie circulaire, intelligence artificielle, bâtiments intelligents, digitalisation (BIM)...). Il convient aussi d'adopter des mesures de formation, de rendre plus attractifs les métiers techniques (cursus scolaire, formations de métiers spécifiques, académie professionnelle, réforme des BTS...) et de stimuler la recherche et le développement en la matière, avec le secours des organismes déjà actifs au Luxembourg.

¹ Voir également le courrier du 16 décembre 2021 de l'OAI adressé au Gouvernement et à la Chambre des députés dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu

² Cf. le document parlementaire n° 79321 sur www.chd.lu

³ Voir projet de loi n° 5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le code civil (2007) sur www.chd.lu

Charte de valeurs OAI pour un cadre de vie durable et un vivre-ensemble de qualité



Michelle Friederici,
Présidente



Marc Feider,
Vice-Président



Pierre Hurt,
Directeur

Cette charte place les professions OAI au cœur du changement requis pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques, culturels et sociétaux actuels et futurs.

L'ensemble des membres de l'Organisation des Nations unies ont adopté, en 2015, 17 objectifs de développement durable¹ dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030². La Déclaration de Saint-Marin³ se penche plus spécifiquement quant à elle sur les principes d'une conception et d'une architecture urbaines durables et inclusives pour l'intérêt d'habitations, d'aménagements urbains et de villes durables, sains, sûrs, socialement inclusifs, neutres sur le plan climatique, prônant la circularité.

À l'échelle européenne, les réflexions stratégiques ayant pour objectif de lutter contre le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement se concentrent dans le Pacte vert⁴ avec comme point de mire de faire de l'Europe le premier continent au mode neutre pour le climat en 2050. Comme le souligne l'initiative du « Nouveau Bauhaus européen »⁵ lancée également par la Commission européenne, l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme sont des activités primordiales ayant pour but non seulement de satisfaire les besoins vitaux de chacun, mais aussi d'améliorer la qualité de notre cadre de vie tout en respectant les principes du développement durable.

Au niveau national, le gouvernement luxembourgeois a approuvé le 11 juin 2004 le programme de politique architecturale⁶ présentant 14 actions, sujettes à évolution, reflétant une prise de conscience forte et collective de l'importance de notre cadre de vie et de sa gestion.

De surcroît, épaulées par la méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU⁷ publiée en 2019, les équipes de concepteurs agissent à l'unisson afin d'apporter une réponse holistique aux défis actuels.

Il est à souligner que les architectes, les ingénieurs-conseils et les urbanistes œuvrent suivant des principes déontologiques régis par la loi,⁸ garantissant une conception se concentrant strictement sur l'objet et son impact sociétal.

Nos professions doivent donc relever les défis du changement climatique, de la croissance démographique et de l'urbanisation en proposant des solutions créatives, ingénieuses, contextuelles, techniques et innovantes, nécessaires pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

En effet, les architectes, les ingénieurs-conseils, les urbanistes-aménageurs, les architectes d'intérieur, les architectes-paysagistes et les géomètres réfléchissent à l'ensemble des composantes de l'acte de construire comme fait culturel. Dans le respect de notre « Baukultur », ces activités intellectuelles sont la condition sine qua non à la construction d'espaces, de bâtiments, de logements, d'infrastructures et à un aménagement du territoire et du développement urbain et rural équilibrés, résilients, justes et de qualité.

Les membres OAI s'engagent à traiter leurs projets dans le respect des objectifs du développement durable, notamment par les actions suivantes :

Évaluer

l'ensemble des projets sous l'angle de la réduction des effets nocifs contribuant au changement climatique et du respect de la biodiversité et encourager les parties prenantes à adopter cette approche.

Considérer

les enjeux environnementaux à tous les stades de la conception d'un objet à construire, à entretenir, à rénover, à transformer, à déconstruire.

Ces réflexions toucheront aussi les interventions en amont telles que la viabilisation d'un terrain, mais aussi les ultimes travaux tels que la restitution du terrain en l'état ou sa revalorisation afin que l'ensemble du cycle de vie de l'objet soit considéré.

Intégrer

plus de flexibilité et de modularité dans les bâtiments pour prolonger leur durée de vie.

Repenser

les modes de construction en utilisant dans la mesure du possible des matériaux biosourcés.

Rechercher

à réintégrer des composants et matériaux dans les cycles biologiques et technologiques lors de la production/construction.

Promouvoir

l'utilisation de matériaux sains pour la santé.

Se concentrer

sur la thématique de réduction des quantités de matériaux utilisés mais aussi leur réutilisation et recyclage.

Réfléchir

à utiliser des matériaux nécessitant pour leur production une quantité d'énergie la plus limitée possible, et pour leur transport, privilégier des circuits courts.

Optimiser

l'artificialisation des sols en proposant des solutions novatrices pour l'intérêt général, tout en garantissant le bien-être individuel.

Collaborer

au sein d'une équipe de maîtrise d'œuvre, afin de définir

des solutions intégrales réduisant au maximum l'impact sur l'environnement.

Participer

à des formations pour leurs professions, dont le contenu est propice au développement des compétences de conception liées à un futur bas-carbone ou décarboné et résilient aux aléas climatiques.

Partager

les « Good practices » en matière de construction durable et d'économie circulaire liée à l'acte de construire dans l'objectif de gagner en compétence et expérience sur ces sujets.

Soutenir

le changement de paradigme vers une sobriété heureuse : un réel bien-être des utilisateurs au lieu du profit à court terme et du consumérisme : « Less is more, if Less is Quality and Health ⁹. »

1



2

<https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>

3



4



5

<https://new-european-bauhaus.europa.eu>

6



7

<https://www.moai.lu/>

8

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1992/06/17/n2/jo>

9

Programme OAI pour les élections législatives 2023 sous https://www.oai.lu/files/Avis/2022/Programme_OAI_lections_lgislatives_2023.pdf

La présente charte rejoint parfaitement la nature même des professions OAI réglementées, dont l'indépendance professionnelle est au service de l'intérêt général. Leur déontologie prescrit une mission sociale de confiance qui vise à équilibrer les intérêts des maîtres d'ouvrage, des utilisateurs et de l'intérêt public.

« Qui construit, construit pour nous tous »

Cette responsabilité des maîtres d'ouvrage publics et privés est à partager avec des femmes et des hommes de l'art indépendants.



Les bureaux membres de l'OAI peuvent signer cette charte en scannant ce code!

Retour sur l'activité de l'OAI entre juin et septembre 2023 : concertations avec les instances publiques et les autres acteurs actifs dans le secteur de la construction, avis sur les projets de loi, communication autour de la situation des bureaux membres de l'OAI...

La Vie de l'Ordre

2
0
2
3



25.09.2023

Manifestation

20 ans de programme de formation continue OAI / House of Training – et ça continue... !

L'OAI et la House of Training ont fêté les 20 ans du programme de formation continue OAI le 25 septembre 2023 à la Chambre de commerce. Dans son mot de bienvenue, Carlo Thelen, directeur général de la dernière, a rappelé que tous les membres OAI ont accès aux nombreux services de la Chambre de commerce.

Pierre Hurt a proposé une rétrospective des activités de l'OAI en matière de formation continue avec la mise en place dès 2003 d'un programme avec le CRP Henri Tudor (aujourd'hui LIST).

Depuis 2016, c'est la House of Training qui assiste l'OAI dans ce dossier.

Gilles Christnach a ensuite présenté les grandes lignes du programme de formation continue OAI en 2024.

Muriel Morbé a fait le lien entre la formation professionnelle continue et l'Année européenne des compétences célébrée en 2023 par la Commission européenne.

Deux thèmes d'actualité ont ensuite été présentés : d'une part la feuille de route « Construction bas carbone – Luxembourg » par Dr Paul Baustert du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, et d'autre part l'empreinte carbone des bâtiments au Luxembourg par l'ingénieur-conseil Julien L'Hoest.

De gauche à droite sur la photo : Gilles Christnach, Pierre Hurt, Lucien Hoffmann (LIST), Birgit Knoch (OAI), Paul Schosseler (ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire), Martin Lammar (président honoraire OAI), Michelle Friederici, Julien L'Hoest, Muriel Morbé, Paul Baustert

PLUS D'INFORMATIONS

- Le programme de formations continues OAI, mis à jour en temps réel, est disponible sur www.oai.lu/formation.
- Un flyer présentant les services proposés par la Chambre de commerce aux membres OAI est disponible en tant que note professionnelle n°104 dans la documentation OAI dans l'espace Membres du site www.oai.lu.



22.09.2023

Manifestation

La visite du Conseil de l'Ordre à Mersch

La visite annuelle du Conseil de l'Ordre a été organisée cette année à Mersch. Le bourgmestre Michel Malherbe, l'échevin Michel Reiland et le responsable du service technique André Kaluza ont fait visiter la maison communale et les réalisations récentes de la commune.

Les propositions de l'OAI pour la mise en place de procédures QBS (« Quality-Based Selection ») pour l'attribution des missions aux membres OAI dans le cadre des marchés publics, la programmation des projets et l'adaptation du cadre contractuel afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les communes et à la réalité sur le terrain, ont été discutées.



20.09.2023

Manifestation

Décarbonation du secteur de la construction

Le Conseil national pour la construction durable (CNCD), dont l'OAI est membre fondateur, a organisé cette conférence initiant la décarbonation du secteur luxembourgeois de la construction.

Destinée à toutes les parties prenantes du secteur de la construction, cette conférence avait pour objectif de présenter le cadre stratégique et réglementaire européen et luxembourgeois en matière de décarbonation de la construction, de comprendre les outils de mesure des émissions de CO₂, de partager des exemples de transposition, feuilles de route, solutions et bonnes pratiques, et d'informer sur la suite proposée en termes d'information, de formation et de soutien.

En tant que représentant de l'OAI, l'ingénieur-conseil Julien L'Hoest a proposé un exposé « Empreinte carbone des bâtiments au Luxembourg : état des lieux et perspectives ».

Cette conférence marque le lancement d'un cycle de conférences, séminaires et formations sur ces thématiques.

20.09.2023

Concertation

Assemblée générale de la FTI

Pierre Hurt, qui est également coordinateur de la FTI, a participé à l'assemblée générale de cette dernière. Outre les points statutaires, le programme d'activités à venir a été discuté.

Il s'agira notamment de plaider auprès du formateur du futur Gouvernement pour la prise en compte des propositions soulevées par la FTI dans son programme pour les élections législatives.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le programme de la FTI pour les élections législatives et les réponses apportées par les partis politiques peuvent être consultés sur www.fti.lu.



19.09.2023

Concertation

Centres de compétences de la Fédération des artisans

Gilles Christnach et Birgit Knoch ont rencontré Marc Ant, directeur général des Centres de compétences de la Fédération des artisans.

Les possibilités de collaboration au niveau des programmes de formation respectifs ont été discutées. Il importe notamment de proposer des formations destinées à un public mixte, afin de favoriser les échanges entre concepteurs et artisans.

Ingénieurs et scientifiques du Luxembourg (IngSci) ASBL

L'ASBL IngSci, représentée par son président Marc Solvi, son vice-président Romain Becker et son trésorier Dany Winbomont, et l'OAI représenté par Marc Feider, Jos Dell, président honoraire, Pierre Hurt et Yann Jegu, ont échangé le 11 septembre 2023 sur des activités communes qui pourraient être organisées.

Corinne Stephany, Patrick Nosbusch, Gilles Christnach et la chargée de mission OAI Birgit Knoch seront invités à une présentation du « Wëssensatelier » développé par IngSci.

Il s'agit d'un camion avec une remorque reprenant 12 postes de travail proposant des ateliers afin d'éveiller l'intérêt des enfants (enseignement primaire, 8 – 13 ans) et de leurs parents aux matières scientifiques et techniques.

On pourra notamment réfléchir à lier ce projet avec l'activité OAI « Een Dag als Architekt.in an Ingénieur.in », dont la première édition a été organisée au Luxembourg Science Center le 12 mai 2023.

Des conférences sur des thèmes transversaux intéressants les membres des deux organisations pourront également être envisagées.



08.09.2023

Manifestation

75 ans de l'Architektenkammer des Saarlandes (AKS)

Michelle Friederici et Pierre Hurt ont assisté le 8 septembre 2023 au 75^e anniversaire de l'AKS.

Après une réception à la Chancellerie à Saarbrücken par Anke Rehlinger, Ministerpräsidentin de la Sarre, les festivités se sont poursuivies à la « Haus der Architekten ».

De gauche à droite sur la photo: Pierre Hurt, Michelle Friederici, Ruth Schagemann, présidente du CAE, Alexander Schwelm, président de l'AKS

05.09.2023

Concertation

Enquêtes de conjoncture du secteur de la construction

Une réunion d'échanges s'est tenue au siège de l'OAI le 5 septembre 2023 entre Max Rosen de la Chambre de commerce, Norry Dondelinger de la Chambre des métiers, Christian Reuter de la Fédération des artisans, et Pierre Hurt et Bertrand Bourdon de l'OAI.

L'objectif était de poser les premiers jalons pour une communication commune du secteur de la construction en mars 2024 sur les enquêtes de conjoncture réalisées par chacun des partenaires.

Après une courte présentation des enquêtes de chaque entité, des axes de collaborations ont été définis.



29.08.2023

Publication

Recommandation OAI d'un contrat-type architecte pour le secteur privé

Le contrat de base et l'annexe 1 ont été complétés pour répondre à de nouveaux besoins sur le terrain.

Une clause concernant le respect du Règlement sur la protection des données personnelles (RGPD) a été intégrée comme article 34 du contrat de base.

Par ailleurs, l'établissement du certificat de conformité en accessibilité et l'assistance aux réceptions réglementaires, spécifiquement demandées par l'administration communale (sécurité, feu, canalisation...), et l'établissement de documentation particulière y afférente ont été reprises comme prestations complémentaires dans l'annexe 1.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La recommandation OAI d'un contrat-type architecte pour le secteur privé peut être téléchargée sur le site www.oai.lu dans la Médiathèque (version PDF) ou dans la Documentation OAI de l'espace Membres (version Word et PDF).

À VENIR

→ Les membres OAI peuvent remettre leurs éventuelles remarques suite à leurs expériences avec ce contrat dans le formulaire prévu à cet effet dans l'espace Membres du site www.oai.lu.



23.08.2023

Concertation

Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'accessibilité des lieux publics

Michelle Friederici, Marc Feider et Dave Lefèvre, délégué OAI au Conseil consultatif de l'accessibilité, ont participé à la conférence de presse du ministre de la Famille et de l'Intégration Max Hahn afin de présenter les mesures entrées en vigueur avec la loi portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.

« Nous encourageons les acteurs concernés, les commerces, le secteur horeca, les entreprises, les communes et les professions libérales à respecter et à mettre en place les nouvelles obligations imposées par la loi afin de créer des lieux inclusifs pour tous. Ces acteurs peuvent compter sur l'aide et le soutien de l'État pour rendre accessibles les lieux ouverts au public. Non seulement la loi prévoit un soutien financier de l'État, mais les demandes peuvent également être soumises facilement via la plateforme numérique Guichet.lu », a souligné le ministre lors de la présentation.

Un certificat de conformité des plans doit obligatoirement être joint à une autorisation de construire pour garantir l'accessibilité du lieu. Ces certificats sont délivrés via MyGuichet.lu par des contrôleurs techniques en accessibilité (architectes, ingénieurs-conseils, ou professionnels du bâtiment agréés par le ministère ayant suivi une formation complémentaire dans le domaine de l'accessibilité pour tous).

photo © OAI

31.07.2023

Avis

Zone d'observation archéologique

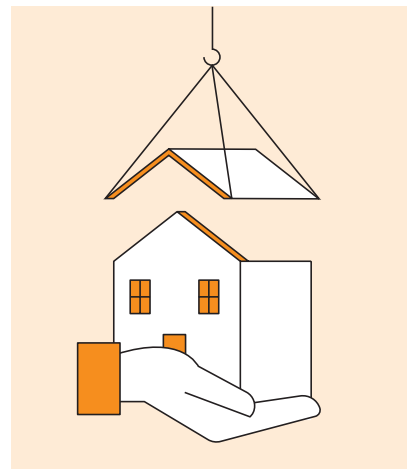
L'OAI a transmis le 31 juillet 2023 à la ministre de la Culture Sam Tanson et au secrétaire général du Conseil d'État Marc Besch son avis au sujet du projet de règlement grand-ducal portant délimitation de la zone d'observation archéologique.

L'OAI a rappelé, en le déplorant, que ses observations adressées dans le cadre du projet de loi relatif au patrimoine culturel n'ont pas été retenues.

En particulier, l'OAI avait souligné que les dispositions en matière d'évaluation de la potentialité archéologique auront un effet certain sur le délai et les coûts des projets de construction. Les mesures de dispense prévues étant très limitatives, la plupart des projets situés en zone d'observation archéologique seront impactés. L'OAI avait rappelé qu'il importait que cette zone soit définie de la manière la plus précise possible, en utilisant toutes les techniques adéquates récentes, afin de limiter les interventions d'archéologie préventive aux terrains où cela a vraiment du sens.

De plus, l'OAI s'est rallié à l'avis de la Chambre de commerce du 14 juillet 2023, qui s'inquiétait, entre autres, des conséquences des procédures administratives supplémentaires qui devront s'appliquer à un nombre extrêmement élevé de projets de construction, ainsi que d'éventuels retards de livraison des objets à leur maître d'ouvrage respectif, la zone d'observation archéologique couvrant la quasi-totalité du territoire luxembourgeois.

L'OAI s'est ainsi demandé si ces risques avaient bien été pesés, de surcroît en cette période de crise immobilière.



27.07.2023

Avis

Ensemble de mesures « Soutenir le secteur de la construction » du Gouvernement

L'OAI plaide pour la mise en place à courte échéance d'une taskforce avec tous les acteurs du secteur pour élaborer des propositions et mesures d'urgence, et afin de concrétiser les bonnes intentions du paquet de mesures du Gouvernement « Soutenir le secteur de la construction » sur le terrain.

La situation d'urgence actuelle nécessite des actions concrètes ayant un effet rapide, voire immédiat, dès la rentrée de septembre 2023.

Bien que l'OAI accueille favorablement un certain nombre de mesures présentées par le Gouvernement le 20 juin 2023, les effets ne seront perceptibles qu'à moyen terme.

Le communiqué transmis par l'OAI au Gouvernement, au Syvicol et à la presse le 27 juillet 2023 reprend des pistes de réflexion suite à l'analyse de ce paquet de mesures.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le communiqué de l'OAI est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».



27.07.2023

Concertation

Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

Dirk Fransaer, CEO par intérim, Lucien Hoffmann, directeur du département « Environmental Research and Innovation (ERIN) », et Sylvain Kubicki, Lead Research and Technology Associate du LIST, ont reçu le 27 juillet 2023 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt.

Après une présentation des activités respectives, les possibilités de collaboration ont été discutées. Elle pourra être envisagée notamment dans le domaine de la formation continue. L'organisation d'une conférence RICLux – Recherche, Innovation, Construction, dont la 4^e édition avait dû être annulée en 2020 en raison de la pandémie de Covid, sera également relancée pour 2024.

Après les élections législatives du 8 octobre 2023, le LIST et l'OAI envisagent de plaider auprès du formateur du prochain Gouvernement pour faciliter la réalisation de projets expérimentaux, le cas échéant, en les allégeant de certaines contraintes légales, réglementaires pour avancer plus rapidement.

Un Memorandum of Understanding (MoU) sera signé notamment en vue d'organiser un échange semestriel entre le LIST et l'OAI.



19.07.2023

Manifestation

Études OAI sur la situation économique de ses membres – Négociation de la relation contractuelle avec le secteur public

70 personnes ont participé à cette séance d'information très constructive.

Plusieurs études, réalisées récemment par l'OAI, ont été présentées :

- a. Étude statistique sur base des chiffres d'affaires déclarés auprès de l'OAI,
- b. Étude 2023 sur les coûts internes des bureaux membres OAI,
- c. Étude du taux horaire découlant des contrats ABP sur un échantillon de bureaux travaillant pour l'ABP,
- d.1. Enquête de conjoncture de l'activité des membres OAI,
- d.2. Analyse des certificats OAI émis.

Il ressort de ces enquêtes que des actions sont requises de la part du Gouvernement afin que les concepteurs indépendants puissent accomplir leur mission d'intérêt public, à savoir de soutenir l'État et ses administrations dans sa mission de création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient.

Les honoraires comme seule source de revenus sont la condition de l'indépendance de ces concepteurs et il importe qu'ils soient à un niveau leur permettant d'exercer dignement leur profession.

- Les membres présents ont accueilli favorablement les différentes pistes proposées par le Conseil de l'Ordre en la matière :
- 1. Établissement d'un contrat type OAI via CRTI-B avec la structure suivante :
 - I. Clauses administratives générales > communes à toutes les professions OAI (AR / IC-GC / IC-GT); réglant également les relations entre membres d'un groupement de maîtrise d'œuvre.
 - II. Clauses techniques générales > spécifiques par profession; dans le cas d'un groupement de maîtrise d'œuvre, les clauses techniques spécifiques de chaque profession incluse dans la maîtrise d'œuvre seront annexées.
 - III. Clauses administratives particulières > spécifiques par maître d'ouvrage.
 - IV. Clauses techniques particulières > spécifiques par maître d'ouvrage et par profession.
 - 2. Procédure type d'attribution des missions aux membres OAI QBS (« Quality-Based Selection ») avec dossier standard, publiée via le CRTI-B.
 - 3. Outil de calcul du volume horaire nécessaire pour traiter correctement différents types de projets.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les présentations proposées peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace Membres du site www.oai.lu à la rubrique « Séances d'information OAI ».

photos © OAI



12.07.2023

Concertation

Lycée Josy Barthel de Mamer

Les formations dans le secteur de la construction proposées par le lycée Josy Barthel de Mamer (LJBM) ont été présentées dans les locaux du LJBM par Claude Christnach, directeur, Jean-Luc Gleis et David Marcus, directeurs adjoints, et Joé Kries, attaché à la direction, à une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Gilles Christnach, Patrick Nosbusch, Jean-Claude Welter, membres du Conseil de l'Ordre, Marcel Hetto, membre du groupe de travail OAI « BTS », Pierre Hurt et Birgit Knoch, chargée de mission OAI.

Les suites de la table ronde LJBM/CDM/OAI « Ausbildung fir d'Bauwiesen: Status quo a Perspektiven » organisée par le LJBM, la Chambre des métiers et l'OAI le 20 avril 2023 ont également été discutées.



12.07.2023

Manifestation

Formation continue en aménagement du territoire

Une vingtaine de personnes ont assisté à la présentation de la Formation continue en aménagement du territoire proposée par Markus Hesse et Tom Becker du département de Géographie et Aménagement du territoire de l'Université du Luxembourg, et organisée en collaboration avec l'OAI.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations plus détaillées sur cette formation sont disponibles sur www.fcet.uni.lu.

12.07.2023

Concertation

LISER

La délégation du LISER, composée d'Antoine Paccoud et de Julien Licheron, a présenté les grandes lignes de la note n°32 de juillet 2023 de l'Observatoire de l'habitat au sujet du « Panorama du foncier constructible au Luxembourg : prix de vente, incidence foncière et structure de la propriété » à Corinne Stephany, Gilles Christnach, Patrick Nosbusch et Bertrand Bourdon, chargé de mission OAI.

Le LISER et l'OAI ont échangé au sujet de la transparence des sous-composantes de l'acte à construire, notamment les coûts types de construction et les honoraires des concepteurs. Les étapes d'une collaboration plus précise entre le LISER et l'OAI ont également été discutées.



11.07.2023

Concertation

Échange avec les diverses administrations chargées de la simplifi- cation administrative

Lors de cette réunion très constructive, préparée par des échanges OAI avec diverses administrations concernées, le suivi de la première réunion du 12 janvier 2022 et les points urgents d'actualité (utilisation des matériaux biosourcés dans la construction) ont été discutés.

Les participants à cette réunion ont notamment convenu des points suivants :

- 1. Il y a un fort potentiel d'amélioration de la situation actuelle en matière de simplification administrative et de digitalisation.
- 2. La proposition OAI d'établir un véritable code de la construction est accueillie favorablement.
- 3. Il importe de favoriser de manière ciblée la normalisation dans le domaine de la construction.

De gauche à droite sur la photo :

1^{re} rangée : David Glod (Administration de l'environnement – AEV), Yann Jegu, Paul Schosseler (ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire), Pierre Hurt, Birgit Knoch (OAI), Renaud Trapp (Vincotte), Corinne Removille (Service national de la sécurité dans la fonction publique – SNSFP), Ines Thillen (SNSFP), Frank Schreiber (ministère de la Digitalisation)
2^e rangée : Yves Iacovazzi (AEV), Laurent Massard (CGDIS), Gilles Christnach, Laurent Heinen (OAI), Dave Lefevre (OAI), Dan Kohnen (Secolux), Michelle Friederici, Jocelyn Verchère (Secolux), Guy Putz (ITM), Guy Schmit (ITM), Mathias Müller (Vincotte), Louis Oberhag (Syvicol), Jérôme Hörold (ILNAS), Moreno Viola (CRTI-B), Steve Weyland, Camille Strottnner (SNSFP)

SNHBM

Une délégation de la SNHBM, composée de Guy Entringer, directeur, et de ses collaborateurs Miguel Raimundo et Johannes Bäuerlein, a reçu le 10 juillet 2023 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt.

Les études OAI sur la situation économique de ses membres ont été présentées.

À VENIR

→ Le monitoring des contrats types de la SNHBM sera effectué à la rentrée. Les membres OAI sont priés de remettre leurs remarques suite à leurs expériences avec ces contrats dans le formulaire prévu à cet effet dans l'espace Membres du site www.oai.lu.

06.07.2023

Concertation

Promotion du photovoltaïque

Gilles Christnach et Steve Weyland ont participé à un échange constructif entre le secteur de la construction et le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire Claude Turmes au sujet de la promotion du photovoltaïque au Luxembourg organisé par la Klima-agence.



06.07.2023

Manifestation

Construction durable pour des villes résilientes

Le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) a organisé le 6 juillet 2023, en collaboration avec Luxinnovation et la plateforme Betriber & Umwelt, et avec la participation de l'OAI, une conférence portant sur la construction durable pour des villes résilientes.

Le secteur du bâtiment contribue à environ 37 % des émissions globales de CO₂-eq, consomme environ 33 % des ressources et représente 40 % de la demande énergétique en Europe. Plus globalement, ce secteur est confronté à de nombreux défis liés au changement climatique : pénurie d'énergie, manque de disponibilité et d'accès aux ressources naturelles, pression liée à l'atteinte, d'ici 2050, des objectifs de l'accord de Paris et du Pacte vert pour l'Europe.

L'ampleur de ces défis nécessite que l'ensemble des acteurs de la construction se rassemblent pour trouver des solutions innovantes durables pour une transition vers une écoconception des bâtiments, une construction circulaire et des villes résilientes.

Dans ce cadre Pierre Hurt a participé à une table ronde sur les défis auxquels sont confrontés les professionnels de la construction et la nécessité d'intégrer de nouvelles visions, démarches, technologies et innovations dans les projets de construction actuels.



02.07.2023

Manifestation

Congrès mondial de l'Union internationale des architectes à Copenhague

Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt ont participé au congrès mondial de l'Union internationale des architectes (UIA) du 2 au 6 juillet 2023 à Copenhague.

Placé sur le thème «Avenirs durables - Ne laisser personne de côté», il proposait un programme très riche de conférences, tables rondes et colloques.

Ils ont été rejoints pour la cérémonie d'ouverture par l'ambassadeur du Luxembourg au Danemark Henri Schumacher.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Une rétrospective sur cette manifestation est disponible sur uia2023cph.org.



27.06.2023

Manifestation

4^e édition du Bauschädenforum

Organisée par l'OAI, en collaboration avec l'Association des compagnies d'assurances et de réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) et le courtier de l'OAI, ALLIA Insurance Brokers SA, cette manifestation a connu un beau succès avec la participation de 70 personnes. Après l'accueil par Yann Jegu, la ministre de la Justice Sam Tanson a notamment fait le point sur l'avancement du projet de loi n° 5704 sur les régimes de responsabilité, projet datant de 2007, mais qui devrait aboutir lors de la prochaine législature.

Plusieurs thématiques ont ensuite été exposées :

- Couvertures Tous risques chantier (TRC), Olivier Michel, SMA.
- Responsabilité civile décennale (RCD), Jean-Christophe Toussaint, ALLIA.
- Appréciation du risque, André Kneip, Foyer.
- Type de responsabilité civile, Wim De Laet & Carl Ravyts, HDI.
- Point de vue de l'expert en assurance, Patrick Counotte, expert assermenté, Schroeder & Associés.

En conclusion, Marc Hengen, administrateur délégué de l'ACA, a rappelé l'importance de s'informer tôt dans le lancement d'un projet sur les responsabilités encourues, et les moyens de les assurer au mieux.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les présentations proposées peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace Membres du site www.oai.lu à la rubrique « Séances d'information OAI ».

26.06.2023

Concertation

Syvicol

Une délégation du Syvicol, composée d'Émile Eicher, président, Lydie Polfer, 1^{re} vice-présidente, Louis Oberhag, vice-président, Gérard Koob, directeur, et Elisabeth Becker, secrétaire, a accueilli le 26 juin 2023 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Corinne Stephany, Gilles Christnach et Pierre Hurt.

La proposition d'une mise à jour « Light » des contrats-types a été présentée. Elle sera encore validée officiellement par le comité du Syvicol, avant d'être soumise ensemble à la ministre de l'Intérieur Taina Bofferding.

Un groupe de travail Syvicol/OAI sera mis en place afin de lancer la 2^e phase (nouveaux contrats-types pour le secteur communal basés sur le principe de la MOAI).

La délégation OAI a également présenté la récente enquête de conjoncture de l'activité des membres OAI ainsi que des études économiques réalisées par l'OAI.

La délégation Syvicol a proposé à la délégation OAI de préparer des formations de janvier à mars 2024 à intégrer dans le programme de formation de l'INAP pour élus communaux et responsables des services techniques, entre autres, dans le domaine du Pacte logement et sur les outils en cours d'élaboration par l'OAI au sujet de l'attribution des missions aux membres OAI, de la phase programmation...



21.06.2023

Manifestation

Promotion de membres OAI dans les ordres nationaux

Le ministre des Classes moyennes Lex Delles a remis le 21 juin 2023 en présence de Pierre Hurt les distinctions honorifiques décernées aux membres OAI.

Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne :

Architectes : Arnaud De Meyer, Nadine Gutenstein, Rostislav Peter, Sandra Theisen.

Ingénieur-conseil : Miodrag Bunusevac, Maja Devetak, Marcel Hetto.

« On sent que tous les membres du Conseil de l'Ordre se dirigent dans la même direction. »

Trois questions de Pierre Hurt à Jean-Claude Welter



Jean-Claude Welter,
Membre, Architecte

Quelles motivations t'ont poussé à te présenter au Conseil de l'Ordre ?

Depuis la première édition du guide Architectour.lu en 2011, auquel j'ai contribué activement et dont j'ai assumé la conception, j'ai régulièrement été en contact avec l'OAI.

Je suis devenu membre du Comité des architectes peu de temps après. Suite à la demande de plusieurs membres du Conseil en 2021, j'ai décidé de poser ma candidature pour siéger au sein du Conseil de l'Ordre. Mon objectif était de pouvoir apporter ma contribution en partageant mes expériences professionnelles au quotidien. Avec Michelle Friederici en tant que nouvelle présidente et Corinne Stephany, également nouvelle membre du Conseil, ainsi que les membres déjà en place du Conseil de l'Ordre, et bien sûr Pierre Hurt et Yann Jegu, j'ai immédiatement ressenti la conviction d'être entre de bonnes mains. On sent que tous les membres du Conseil de l'Ordre se dirigent dans

la même direction, ce qui ne nous empêche pas d'avoir parfois des opinions divergentes. Si on regarde l'évolution et l'envergure du travail de l'Ordre, on ne réalise pas toujours la complexité des différents dossiers. Mais c'était un défi que je voulais relever, même si après deux ans, il reste beaucoup à faire. En tant que membres du Conseil, nous partageons tous une passion commune pour notre profession. Cependant, nous sommes conscients que nous devons la défendre au quotidien, car il n'est pas évident que l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme conservent leur place et leur valeur.

De quelles actions menées à ce stade es-tu particulièrement fier ?

J'ai directement perçu que l'Ordre avait un grand nombre de dossiers à traiter parallèlement, et que ces dossiers étaient à peu près tous urgents et d'actualité. Mais la mise en œuvre n'est pas simple !

Outre les dossiers juridiques et les contrats, la communication me tient particulièrement à cœur. Que je parle du guide «Architectour.lu», du «Bauhärepräis» (prochaine édition en 2024), de la promotion de nos professions dans les lycées, du guide OAI Références, etc., il est important que nos professions, qui sont regroupées dans un seul Ordre, demeurent reconnues au sein de notre société.

Compte tenu des nombreux défis que nous devons relever au quotidien, il est primordial que notre profession ne soit pas réduite à un prestataire comme un autre, mais que l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme restent au centre de la création de nos espaces de vie, laquelle constitue un des piliers de notre identité culturelle.

Je suis aussi fier de l'engagement de nos membres dans le travail de l'Ordre, au sein de tous les groupes de travail et les différentes commissions. Sans un tel investissement de nos membres, l'Ordre ne pourrait pas réaliser une telle enveloppe de travail.

Un autre dossier, dont j'aimerais être fier dans le futur, est le dossier du guichet unique! Si je suis réélu lors de la prochaine assemblée générale, je veux affronter ce défi, même si de nombreuses voix me disent que ce serait pratiquement impossible. Mais les challenges m'attirent et je souhaite m'employer à faciliter la pratique quotidienne de nos bureaux. Beaucoup de nos membres savent qu'il est devenu presque impossible de faire avancer les dossiers pour obtenir une autorisation dans des délais raisonnables. Même si tous les partis politiques parlent de simplification administrative, je suis d'avis que l'OAI doit donner l'impulsion pour avoir enfin un.e «Bauteminister.in» afin de garantir une réponse univoque des pouvoirs publics!

Quels principaux défis restent à être relevés?

Le nombre de défis à relever ne diminue pas, au contraire!

À mon avis, il faudra faire un «reset» dans de nombreux dossiers! Prenons l'exemple des contrats que l'OAI négocie toujours avec les différents acteurs publics. Nous sommes en train de retravailler cette façon de faire pour développer un contrat de base invariant, avec des clauses particulières à définir selon le maître d'ouvrage et la mission spécifique. Un autre grand défi à mettre en pratique est la rémunération de nos prestations.

Comme indiqué précédemment, afin de pouvoir exercer dignement notre profession et aussi vis-à-vis de nos collaborateurs, il est important de revaloriser les professions de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme dans notre société et de les reconnaître à leur juste valeur.

Je crois que la politique et le grand public ne se rendent pas toujours compte de l'étendue de notre travail au quotidien. Et si je vois l'examen continu, auquel tout le monde est exposé, il faudra le simplifier et mettre l'accent sur la fierté qu'apportent nos professions. Nous devons partager notre passion avec les politiques et les administrations, afin de montrer le résultat de notre travail.

La crise actuelle nous apportera encore beaucoup de nouveaux défis, dont nous ne connaissons pas encore les conséquences. Je suis presque certain qu'à l'avenir, il faudra réagir plus rapidement à ces situations et que la politique deviendra plus flexible et apportera plus rapidement des solutions aux problèmes qui se présenteront. Je trouve parfois dommage qu'en ce monde, avec son actualité et sa complexité, on se complique la vie inutilement alors qu'on devrait faire le contraire.

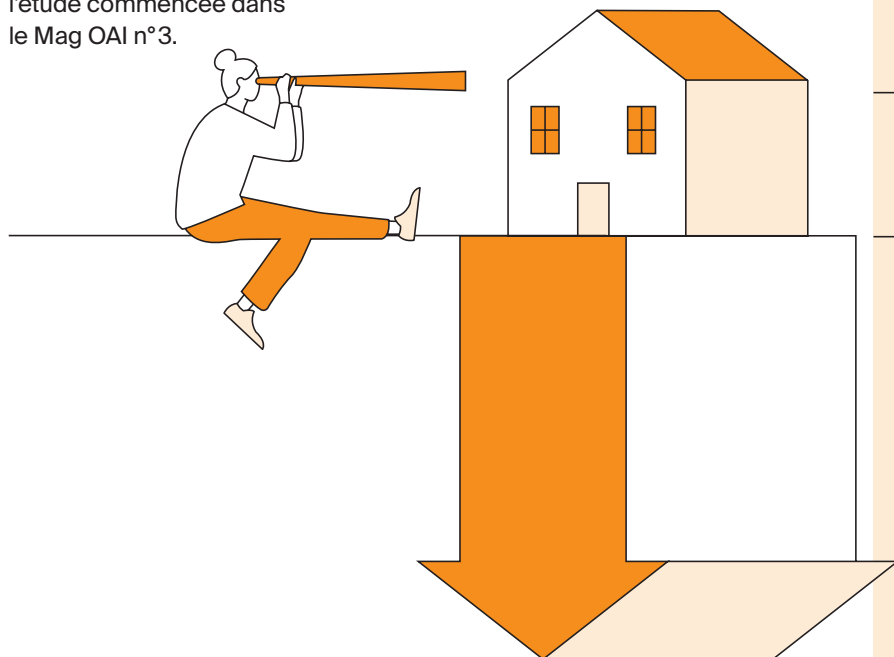
Mais restons optimistes: je suis d'avis qu'un défi est aussi toujours une chance de rendre les choses meilleures et de rendre le monde un peu plus heureux!

Afin d'anticiper l'évolution du secteur de la construction grâce aux activités des membres OAI, qui engagent leurs prestations deux à trois ans en amont du début des travaux, vous trouverez ci-après une mise à jour de l'analyse de l'évolution du nombre de certificats OAI à joindre aux demandes d'autorisation de construire.

Le baromètre du secteur

Niveau toujours très bas du volume des projets de construction en étude!

Avec l'ajout des mois de février à juin 2023, elle complète l'étude commencée dans le Mag OAI n°3.



DONNÉES OAI CLÉS 18.09.2023

— 787

bureaux (toutes professions confondues) établis au Luxembourg.

— 214

bureaux étrangers exerçant occasionnellement au Luxembourg.

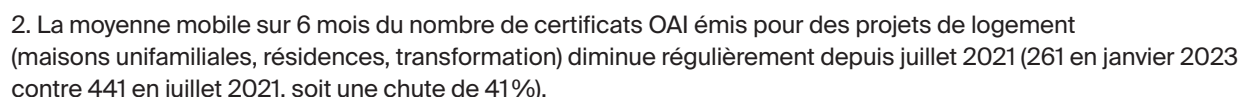
— 5732

personnes employées dans les bureaux établis au Luxembourg.

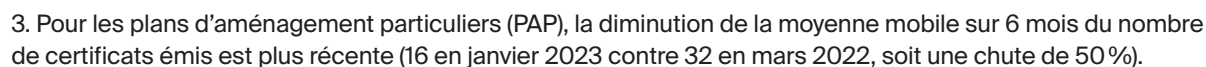
— 71%

des bureaux établis au Luxembourg sont composés de cinq personnes ou moins.

On constate une stabilisation à un niveau très bas entre janvier 2023 et juin 2023 (365 en juin 2023).



On constate une stabilisation à un niveau très bas entre janvier 2023 et juin 2023 (263 en juin 2023).



On constate une forte reprise entre janvier 2023 et juin 2023 (35 en juin 2023).





Parole à

Tom Wirion, directeur général
de la Chambre des métiers
Pierre Hurt, directeur de l'OA
Carlo Thelen, directeur général
de la Chambre de commerce

Créer de la cohérence pour le secteur de la construction

Photographies
Marie Russillo
(Maison Moderne)

Touché par la polycrise et plus récemment par la hausse des taux et des prix, le secteur de la construction rencontre des défis très importants, mais ces derniers s'accompagnent également d'opportunités qu'il entend saisir. Avec ses partenaires la Chambre des métiers et la Chambre de commerce, l'OAI est force de proposition et interpelle la future coalition gouvernementale.

Pourquoi organiser une interview croisée entre vos trois institutions ?

— PIERRE HURT • L'Ordre légal des architectes et ingénieurs-conseils réunit cinq professions : architectes, ingénieurs-conseils, urbanistes-aménageurs, architectes d'intérieur et architectes/ingénieurs-paysagistes. La Chambre des métiers représente un important partenaire opérationnel pour le secteur de la construction. Nous avons par le passé proposé des résolutions communes sur un modèle de fonctionnement à adopter dans ce secteur. D'autres très bonnes initiatives sont nées de cette longue relation, comme le CRTI-B (Centre de ressources et de technologies de l'information du bâtiment) qui est un organe crucial pour la construction. Nous devrions revenir davantage à ce type de collaborations.

— TOM WIRION • Le CRTI-B est un GIE qui remplit différentes missions, à commencer par la standardisation des cahiers des charges (clauses contractuelles et techniques pour les différents métiers). Cette plateforme, initiée en 1990 par l'OAI et la CDM avec les administrations publiques, s'occupe aussi des aspects de développement durable et représente la voix commune du secteur.

— PIERRE HURT • De son côté, la Chambre de commerce est un partenaire structurel qui couvre aussi le secteur de la construction. Tous les membres de l'OAI organisés sous forme de personne morale sont affiliés à cette institution. Nous avons également conclu une convention qui stipule que tous nos membres qui exercent en nom personnel peuvent bénéficier des services de la Chambre de commerce.

Au vu des défis actuels, le secteur de la construction est amené à se positionner ensemble et encore davantage à mettre en lumière ses capacités de propositions concrètes nourries par les expériences de terrain.

— CARLO THELEN • La Chambre de commerce défend l'intérêt économique de ses ressortissants. Nous avons une mission sur le long terme, nous cherchons à mettre en place un cadre propice au développement socio-économique et qui permettra aux entreprises d'évoluer favorablement, afin d'innover, d'investir et de créer de l'emploi. Nous sommes force de proposition en matière de croissance durable et qualitative. Cette croissance signifie que nous devons être économes en facteurs de production : faire mieux avec moins.

Nous sommes convaincus qu'il faut croître dans une économie

« Nous proposons qu'un(e) ministre du Bâtiment et de la Construction avec une compétence transversale soit nommé(e) et qu'un Code de la construction soit créé. »

— PIERRE HURT, directeur de l'OAI

ouverte et donc attirer de la main-d'œuvre, tout en augmentant la productivité (meilleure formation, digitalisation des processus, simplification de la vie des entreprises). Cette ambition exige une réponse cohérente au niveau des finances publiques et nécessite également un cadre fiscal et de sécurité sociale propice, ainsi qu'une offre suffisante en matière de logements et d'infrastructures (écoles, hôpitaux). Contrairement au cadre conjoncturel (inflation, taux d'intérêt, etc.), nous pouvons maîtriser le cadre structurel que nous devons améliorer avec les acteurs socio-économiques et politiques. De manière générale, il faut davantage écouter les dirigeants d'entreprise et les indépendants qui créent la richesse, l'emploi, l'investissement et prennent les risques.

Quels sont à vos yeux les plus grands défis de vos membres en général et du domaine de la construction en particulier ?

— CARLO THELEN • La productivité, élevée au Luxembourg, stagne depuis une quinzaine d'années et n'augmente plus en raison notamment de faiblesses au niveau de la formation, de l'innovation, de la recherche et de la digitalisation. Nous avons aussi connu plusieurs événements comme le Covid, la crise de l'énergie et l'inflation. Les indexations successives ont affecté la rentabilité des entreprises.



Lorsque cette dernière n'est pas au rendez-vous, les entreprises n'investissent pas dans la transition énergétique et digitale.

Au niveau de la construction et des besoins de logements, la Chambre de commerce a exposé de nombreuses propositions

dans des livrets thématiques dans le cadre de la campagne pour les élections législatives. Il faudra notamment préparer au mieux le cadre qui permettra de renforcer la mixité et la densité des espaces déjà urbanisés.

— PIERRE HURT • La création de notre cadre de vie nécessite de la cohérence et de la clarté.

Or, actuellement, notre politique pour un vivre-ensemble et le carcan administratif ne sont plus en phase. Ainsi, nos 800 bureaux membres OAI, avec leurs 6000 employé.e.s, sont trop souvent bloqués dans leur travail et leurs missions d'intérêt public. Nous devrions mieux hiérarchiser nos outils légaux dans la construction afin d'avoir plus de cohérence entre le programme directeur national, les PAG, les PAP et les autorisations de construire. Trop de règles tuent la qualité. Nous devons nous donner un cadre administratif simplifié, un droit de construire. Il faut mieux et moins légiférer avec les acteurs du terrain.

Un autre grand défi est de conserver le statut de profession libérale indépendante des architectes et des ingénieurs-conseils et de valoriser leurs plus-values indispensables. Le capital d'une personne morale doit rester majoritairement détenu par des hommes et femmes de l'art et ne pas devenir la succursale d'une entreprise de construction. En outre, le modèle luxembourgeois du Triangle d'or réunit des concepteurs indépendants, les entreprises qui construisent et les maîtres d'ouvrage avertis. Il faut conserver cet équilibre.

— TOM WIRION • C'est grâce aux entreprises que la croissance peut être qualitative et qu'elle permet

d'avoir la politique sociale généreuse que nous connaissons. L'artisanat représente 21% des entreprises et 20% de l'emploi. Un des problèmes est le manque de courage de ceux qui nous gouvernent et de ceux qui sont élus. La Chambre des métiers, l'institution représentative de l'artisanat, a étudié les

programmes des partis politiques pour les mettre en lien avec nos propositions adressées en début d'année. Or, force est de constater que certains sujets cruciaux semblent tabous dans le cadre de la campagne électorale. Nous avons une dette cachée : le système des retraites qui n'est pas pérenne.



« Les entreprises artisanales favorisent une croissance qualitative, ce qui permet de préserver pour le futur l'État-providence que nous connaissons. »

— TOM WIRION, directeur général de la Chambre des métiers

« Il faut davantage écouter les dirigeants d'entreprise et les indépendants qui créent la richesse, l'emploi, l'investissement et prennent les risques. »

— CARLO THELEN, directeur général de la Chambre de commerce

Les politiques devraient avoir le courage de s'attaquer aux problèmes structurels, pour permettre à notre pays d'investir dans la croissance de demain.

Au sein du secteur de la construction, la Chambre des métiers représente le gros œuvre, les équipements techniques et le parachèvement qui sont des métiers importants dans la chaîne de valeur de la construction.

Quand le secteur se porte mal, c'est le signe que le logement se porte mal, et cela aggrave la situation. C'est aussi un problème pour la politique du logement et l'attractivité du pays. Il est donc important d'éviter une crise profonde et des licenciements/départs non remplacés dans un contexte de pénurie. La construction ne demande pas des aides, mais des mesures qui permettent de pouvoir construire. Pour cela, nous avons proposé au gouvernement des mesures urgentes applicables sur une période limitée (p. ex. l'augmentation du taux de l'amortissement accéléré, la réduction de la TVA...). Au-delà du court terme, il faudra sortir des sentiers battus et associer le secteur de la construction pour produire plus de logements. Il faudra également réduire les procédures administratives beaucoup trop longues et qui constituent un facteur de renchérissement des logements. Le Luxembourg, « pays des chemins courts », est un mythe.



Quelles sont les opportunités à saisir ?

— PIERRE HURT • Chaque crise peut aussi représenter une opportunité pour mieux faire. La crise Covid a par exemple largement mis à nu notre déficit de résilience, et a dévoilé l'importance du facteur humain

dans notre modèle économique. Nous devons aujourd'hui privilégier une croissance qualitative qui inclue davantage l'humain : « Less is more, if less is quality and health ». Cette horrible guerre en Ukraine nous a poussés à accélérer la transition énergétique et écologique.

Face à la crise du logement, il faut maintenant remobiliser tous les acteurs publics et privés : « grad elo », investir dans des logements. Redonner confiance et anticiper l'après-crise, qui risque sinon encore de s'aggraver.

Les membres OAI ont des réponses holistiques. Ainsi, les maîtres d'ouvrage peuvent profiter d'une programmation détaillée suivie d'une conception intégrale, selon la méthodologie MOAI.LU « Maîtrise d'œuvre OAI », qui constitue la condition d'une réalisation efficiente, rapide et économe, soucieuse des investissements tout en garantissant un cadre de vie durable et de qualité.

— TOM WIRION • Chaque situation compliquée pour les entrepreneurs s'accompagne d'opportunités. Nous constatons que l'esprit entrepreneurial n'est pas en crise. Les entrepreneurs cherchent comment investir de nouveaux domaines. La digitalisation est un levier qui permet d'augmenter la productivité. L'IA représente aussi une opportunité énorme dans laquelle il faut vraiment s'investir. Or le premier réflexe de l'Europe est de réglementer et la particularité du Luxembourg est d'en rajouter une couche. Nous recommandons de miser davantage sur la recherche et l'innovation pour être à l'avant-garde. Un cadre sain est nécessaire, mais ne doit pas étouffer la créativité.

— CARLO THELEN • En matière d'IA, il faut créer un cadre incitatif qui favorise l'agilité, le dynamisme et la créativité des acteurs économiques comme les start-up. Nous devons laisser aux entrepreneurs une certaine liberté pour ne pas les voir partir. Nous devons œuvrer pour soutenir le potentiel de développement.

Quelles solutions proposez-vous pour répondre à ces challenges ?

— CARLO THELEN • Nous proposons des mesures telles que la simplification administrative,

la maîtrise des coûts en période d'inflation, le soutien aux entreprises pour investir dans l'efficacité énergétique, mais aussi pour accroître la disponibilité de main-d'œuvre. Il faut augmenter l'attractivité du Luxembourg en simplifiant l'accès au logement, mais aussi grâce au regroupement familial qui permet de pourvoir des emplois vacants.

— TOM WIRION • Il est important d'attirer les talents, quel que soit le secteur. Ce problème est d'ailleurs aigu au Luxembourg. Dans l'artisanat, 55 % des 103 000 travailleurs sont des frontaliers. Les entreprises n'hésitent pas à aller chercher plus loin, ce qui reste compliqué en raison des règles sur l'immigration. Il faut davantage simplifier ces dernières pour permettre à ces personnes de venir. Mettre en place une politique de logement offensive grâce à des mesures incitatives fiscales et en associant le secteur privé est impératif pour renforcer l'attractivité du Luxembourg.

— PIERRE HURT • Nous avons développé six revendications phares pour l'accord de coalition du futur gouvernement. Nous proposons qu'un(e) ministre du Bâtiment et de la Construction avec une compétence transversale soit nommé(e) et qu'un Code de la construction, s'inspirant du droit du travail, soit créé. Nous devons nous donner une gouvernance propre pour que la simplification administrative puisse avancer. Ensuite, nous aimerions revoir le programme de politique architecturale, car la sobriété heureuse est un gain de qualité. Nous recommandons également une réforme ambitieuse de la législation sur l'organisation des professions de l'OAI ainsi qu'une réforme de la législation sur les marchés publics. L'attribution au « mieux-disant » doit réellement être décidée sur la base de critères qualitatifs. Enfin, nous souhaitons une réforme du Code civil et des règles sur la responsabilité des constructeurs et des assurances et voulons aider

le secteur des concepteurs indépendants à améliorer leur compétitivité et relever de nouveaux défis.

Quelles sont les revendications qu'il vous semble important de soumettre pour l'accord de coalition du futur gouvernement ?

— PIERRE HURT • Avec nos partenaires du secteur, nous ne manquons pas de rappeler au formateur du futur Gouvernement que le secteur public doit assurer son rôle de maître d'ouvrage exemplaire, en établissant, parallèlement au « Baurecht », un code de la qualité architecturale et technique, pour des constructions expérimentales et simples !

— TOM WIRION • Nous nous rendons compte que le ministère du Logement a finalement des compétences très limitées. Il est donc important de s'éloigner du travail « vertical » pour travailler davantage de manière transversale.

— CARLO THELEN • Il est nécessaire de mener une réflexion sur le long terme, de s'intéresser à la croissance sur 10-15 ans, de mettre en place une politique de l'aménagement du territoire cohérente et de se donner les moyens nécessaires pour développer l'activité économique tout en protégeant l'environnement. Il faut adopter une approche holistique dans le logement et créer un superministère dans ce domaine pour surmonter les multiples éléments bloquants, actuellement répartis sur plusieurs administrations de l'État.

Tribune libre

Consultation internationale urbano-architecturale et paysagère

Luxembourg in Transition (LIT)

Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise.



Marie-Josée Vidal,
Ministère de l'Énergie
et de l'Aménagement
du territoire



Bob Wealer,
Ministère de l'Énergie
et de l'Aménagement
du territoire

La consultation internationale «Luxembourg in Transition» a été lancée en juin 2020 par le département de l'Aménagement du territoire dans le cadre de l'élaboration du nouveau Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT). Inspirée de consultations similaires réalisées à Paris et à Genève, l'objectif était de faire appel au niveau international à des équipes pluridisciplinaires devant proposer des visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise.

1. La transition écologique du territoire au cœur des objectifs généraux de la consultation internationale LIT

L'essence même de la consultation internationale repose sur un constat scientifiquement avéré et largement partagé par la communauté scientifique mondiale à savoir que le rejet dans l'atmosphère du dioxyde de carbone (CO₂) des combustibles organiques et d'autres gaz à effet de serre est responsable de la hausse de la température moyenne et des effets néfastes de cette hausse sur la biosphère de la planète.

Face à l'urgence environnementale planétaire, une stratégie territoriale collective est nécessaire, fondée sur un consensus citoyen ample. La consultation urbano-architecturale et paysagère a ainsi eu pour objectif de développer des propositions stratégiques

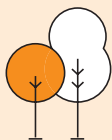
d'aménagement du territoire écologiques, résilientes et zéro carbone.

2. Les instances de la consultation

Pour mener à bien cette consultation, le pouvoir adjudicateur, à savoir le département de l'Aménagement du territoire du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, s'est doté de trois organes chargés d'accompagner et de suivre toute la démarche.

- Le Comité scientifique composé de 15 experts nationaux et internationaux pour évaluer les rapports des équipes par rapport à leur pertinence scientifique.
- Le Comité consultatif composé de 18 membres issus de diverses institutions et organisations (chambres professionnelles, OAI, Syvicol, Liser, CSAT etc.) et de la Grande Région pour aviser les rapports des équipes sous l'angle de leur applicabilité sur le territoire.
- Le Comité interministériel composé de six membres pour analyser et aviser les rapports des équipes, tout en les accompagnant avec leurs expertises sectorielles respectives des politiques nationales. Par ailleurs, afin d'associer les résidents et les actifs transfrontaliers, un Biergerkommittee2050 (BK2050) a également été créé fin 2020. Composé d'une trentaine de citoyens représentant la diversité de la société luxembourgeoise et habitant le Luxembourg et ses territoires frontaliers, le rôle du BK2050 était de prendre position

LES QUATRE ÉQUIPES ET LEURS PROJETS



PAYSAGE CAPITAL
AREP Ville SAS (France)

avec Sorbonne Université (France), TAKTYK SÀRL (France), Mobil'homme SÀRL (Suisse), QUATTROLIBRI EURL (France)



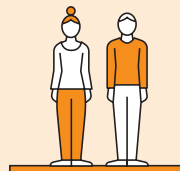
A GUIDE TO REPAIRING
A BROKEN TERRITORY
Université du Luxembourg (Luxembourg)

avec LIST, Luxembourg Institute of Science and Technology (Luxembourg), CELL, Centre for Ecological Learning Luxembourg (Luxembourg), IBLA, Institut für Biologësch Landwirtschaft an Agrarkultur ASBL (Luxembourg), OLM, Office for Landscape Morphology Co. Ltd. (France)



BEYOND LUX(E)
MVRDV B.V. (Pays-Bas)

avec Goudappel Coffeng (Pays-Bas), Transsolar Inc. (États-Unis), H+N+S B.V. (Pays-Bas), Deltares (Pays-Bas), DRIFT B.V. (Pays-Bas), University of Twente, ITC Faculty (Pays-Bas)



SOIL & PEOPLE
2001 SÀRL (Luxembourg)

avec 51N4E BVBA (Belgique), LOLA (Pays-Bas), Systematica (Italie), Transsolar SAS (France), Endeavours (Belgique), ETH Zürich (Suisse), TU Kaiserslautern (Allemagne), Yellow Ball (Luxembourg), Gregor Waltersdorfer (Luxembourg), Maxime Delvaux (Belgique), Office for Cities (France)

sur les résultats de la consultation mais surtout de proposer ses propres idées et concepts. Le BK2050 a ainsi émis 44 recommandations à l'égard des responsables politiques pour atteindre la neutralité carbone du territoire.

3. Le déroulement de la consultation

Le cadre méthodologique de la consultation a été défini et encadré par une coordination scientifique sous la tutelle du département de l'Aménagement du territoire. La consultation se différenciait des concours d'architecture classiques par le fait qu'elle n'a pas abouti à un seul projet, mais à une panoplie d'idées, de propositions et de scénarios possibles pour atteindre la neutralité carbone du territoire. Au cours de la consultation, les équipes ont d'abord élaboré des concepts théoriques pour en déduire des stratégies

de développement territorial, qui ont finalement été déclinées dans le cadre de projets concrets sur l'ensemble du territoire. Les résultats sont illustrés non seulement à travers différents rapports, mais également et surtout à travers de nombreux visuels graphiques et cartographiques qui permettent de rendre accessibles à un plus large public les enjeux de la transition écologique du territoire et les changements nécessaires dans la culture de planification territoriale. La consultation, subdivisée en trois étapes, s'est ainsi déroulée pendant près de deux ans. À la fin de chaque étape, la sélection des équipes s'est faite sur base des évaluations et avis émis par les différents organes décisionnels qui ont accompagné le département de l'Aménagement du territoire tout au long de la consultation.

— Étape 1: dix équipes sélectionnées à l'issue d'un marché

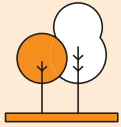
public international pour élaborer une métrique ayant vocation à démontrer l'efficacité des méthodes et outils nécessaires pour rendre un projet de territoire compatible avec l'objectif de la transition écologique.

- Étape 2: six équipes retenues pour poursuivre les travaux et élaborer un projet de transition à l'échelle de la région fonctionnelle transfrontalière.
- Étape 3: trois équipes finalistes qui ont pu décliner leur projet de transition en projets démonstratifs.

4. Les projets des quatre équipes finalistes

Les quatre (au lieu de trois comme initialement prévu) équipes finalistes ont décliné leurs stratégies et projets suivant différents points d'entrée. Certaines se sont davantage concentrées sur le domaine

MANIFESTE POUR LA NEUTRALITÉ CARBONE DU TERRITOIRE



Cesser d'artificialiser
le sol



Mettre l'eau au centre de
l'aménagement du territoire



Favoriser la multifonction-
nalité à tous les niveaux



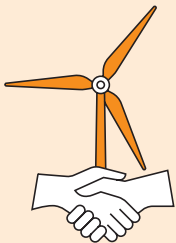
Transformer notre régime
alimentaire et nos
pratiques agricoles



Développer une politique
foncière et de logement
pour le bien commun



Se déplacer mieux et moins



Fédérer les initiatives
alternatives économiques
et écologiques

de la mobilité, d'autres sur le volet alimentaire et paysager, d'autres encore sur la reconversion de sites commerciaux existants.

Les différentes propositions et recommandations faites par les équipes se complètent tout en offrant une large diversité et variété d'idées innovantes. Au cours de la troisième et dernière étape, les quatre équipes ont pris l'initiative d'élaborer conjointement un manifeste pour la neutralité carbone du territoire.

5. Quelles suites pour la consultation internationale «Luxembourg in Transition»?

Les résultats de la consultation ont clairement mis en évidence le rôle de l'aménagement du territoire dans la mise en œuvre de la transition écologique du territoire et la nécessité d'évoluer vers une nouvelle culture de la planification territoriale.

Les projets, scénarios et stratégies d'aménagement du territoire élaborés par les équipes ont permis de nourrir l'élaboration du nouveau PDAT qui a été approuvé par le Gouvernement le 21 juin 2023.

Trois objectifs politiques sont définis dans le PDAT :

- 1. Concerner le développement territorial aux endroits les plus appropriés à travers l'armature urbaine.
- 2. Réduire de moitié l'artificialisation du sol à l'horizon 2035 et tendre vers zéro à l'horizon 2050.
- 3. Renforcer la planification territoriale transfrontalière.

Le deuxième objectif politique en particulier, ainsi que les stratégies proposées par le PDAT pour sa mise en œuvre, est clairement inspiré des résultats de la consultation et répond aux recommandations du BK2050.

Le but de cet objectif politique n'est pas d'entraver le développement du pays mais plutôt d'en réduire progressivement l'impact

sur le sol, une ressource limitée à préserver. Dans ce contexte, les équipes de la consultation ont proposé des stratégies de planification territoriale axées sur la régénération urbaine, la multifonctionnalité au niveau des quartiers et des bâtiments, la reconversion des friches monofonctionnelles et industrielles, le potentiel de développement autour des gares en raison de leur accessibilité, ou encore le potentiel des espaces libérés par une mobilité adaptée. Outre la prise en compte de ces propositions dans le nouveau PDAT ainsi que dans les travaux des planifications menés avec les communes, le DATer a initié, dans la continuité de la consultation, des projets pilotes devant permettre d'inscrire «Luxembourg in Transition» dans la réalité.

Le nouveau concept de mobilité de Belval

Les stratégies visant à regrouper des emplacements de parkings dans des hubs de mobilité et à réduire le transport individuel motorisé au profit d'une mobilité plus durable ont par exemple inspiré le nouveau concept de mobilité élaboré pour le site de Belval. L'espace libéré servira à créer des espaces publics attractifs, verts, synonymes de lieux de rencontre et de détente.

La reconversion de la zone commerciale de Foetz

Les ministres de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Travaux publics, de l'Économie, du Logement et des Classes moyennes ont décidé, conjointement avec les représentants politiques des communes de Mondorcange et de Schifflange, de réaliser un masterplan pour la reconversion de la zone commerciale de Foetz en quartier multifonctionnel. Inspiré des travaux de l'équipe menée par l'Université du Luxembourg, ce projet vise à donner un exemple sur la manière de reconvertir un terrain



From parking areas to urban neighbourhoods, Rapport de la phase 3 du projet
«A guide to repairing a broken territory», Université du Luxembourg, p. 26

largement artificialisé, monofonctionnel et axé sur les déplacements motorisés individuels en un quartier multifonctionnel intégrant des logements, du commerce de proximité, des espaces de récréation, des espaces verts et axé sur une mobilité durable.

Le développement d'une ceinture verte autour de l'Agglo-Centre

Inspiré des concepts proposés par les équipes finalistes menées par les équipes AREP Ville SAS et 2001 SÀRL, le DATER a initié en coopération avec les communes concernées un projet visant la création d'une ceinture verte autour de l'Agglo-Centre.

Dans le concept identifié par les équipes, la ceinture verte est :

- un espace vital fédérant et mobilisant les services écosystémiques du paysage luxembourgeois.
- un complément vital à l'agglomération, au développement construit.
- une infrastructure paysagère procurant fraîcheur, loisirs et nourriture.

La mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux menés par le « Forum régional Centre » qui a notamment pour objectif le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de développement commune pour l'Agglo-Centre.

L'application de l'instrument des « transferable development rights »

Les « transferable development rights » (TDR) proposés par l'équipe menée par 2001 SÀRL, constituent un outil permettant le transfert de droits de développement / construction d'une parcelle vers une autre parcelle. Par ce biais, des terrains situés à des endroits dont le développement ne répond pas aux critères d'un aménagement durable pourraient être transférés vers des terrains situés à l'intérieur du périmètre construit, par exemple sur une parcelle libre (dent creuse) ou encore en augmentant les droits de construction sur une parcelle déjà classée constructible.

Cet outil est susceptible de jouer un rôle important dans la réalisation du premier

objectif politique du nouveau PDAT concernant la concentration du développement aux endroits les plus appropriés. Pour appliquer cet outil au Luxembourg, le DATER a créé un groupe de travail interministériel ad hoc qui est en train d'étudier la faisabilité de la mise en œuvre de cet instrument dans le droit luxembourgeois.

La consultation internationale « Luxembourg in Transition » a donc largement inspiré les politiques territoriales, d'un point de vue stratégique (le PDAT) mais également en termes de projets concrets. Toutefois, les quelques projets phares énumérés n'illustrent qu'un volet de la mise en œuvre opérationnelle des résultats de la consultation.

L'objectif final est que la vaste panoplie de concepts, de projets et de propositions élaborés dans le cadre de la consultation — et consultables sur le site internet dédié — puissent servir de source d'inspiration à l'ensemble des acteurs contribuant à la planification du territoire. De cette façon, la consultation promouvra le développement d'une nouvelle culture de planification nécessaire afin de construire un territoire résilient, neutre en carbone et contribuant à la qualité de vie de ses habitants.

PLUS D'INFORMATIONS

→ www.luxembourgtransition.lu/fr/

Espaces d'une vie

Entretien avec Albert Wiesen

Interview des membres
honoraires de l'OAI
par l'architecte Romain
Hoffmann.



Albert Wiesen,
Ingénieur, membre
honoraire de l'OAI



Romain Hoffmann,
Architecte, membre
honoraire de l'OAI

Est-ce que tu viens d'une
famille d'ingénieurs
ou qui t'a inspiré à choisir
le métier d'ingénieur ?

Je viens d'une famille normale, bourgeoise de Wiltz. Mon intérêt pour ce métier, que j'avais depuis très jeune, m'a poussé à m'orienter dans cette direction.

Après ton diplôme à l'Institut
supérieur de technologie,
tu as suivi tes études
à la TU de Graz. Pourquoi
cette ville ?

M. Greisch, père de Pol Greisch, m'a conseillé les universités de Graz et de Berlin. En fin de compte, je suis allé à Graz, car c'était la seule université qui acceptait, dans le temps, le diplôme de l'Institut supérieur de technologie.

Ensuite, j'ai continué mes études à la Technische Universität à Vienne pour être avec mes amis grecs et arméniens.

Comme la plupart des
étudiants, tu as certainement
eu des jobs d'été...

En effet, pour financer mes études j'ai eu des emplois à durée déterminée dans différents bureaux connus, comme Baumeister Brunner, Gleisdorf, Alphonse Eicher ing. à Luxembourg et Schroeder et Associés (Flory Schroeder, Jean Heldenstein).

Avec quelques interruptions dans mes études, j'ai travaillé de 1960 à 1972 dans plusieurs bureaux notamment le bureau Letschert à Coblenz. Ensuite, dans les bureaux

R.M. Parsons à Francfort (construction de deux raffineries), le bureau Dr Wycital à Vienne (surtout construction routière), le bureau Wiesner à Vienne où j'ai travaillé surtout sur les projets d'une fabrique de sucre en Autriche et d'une fabrique de pneus en Irlande, le bureau Schroeder, Heldenstein et Associés à Luxembourg.

Ton premier travail comme
ingénieur diplômé était
chez Schroeder, Heldenstein
et Associés.

Oui. Après leur séparation, j'ai travaillé trois ans chez Jean Heldenstein et en 1972 je suis devenu associé.

Le métier d'ingénieur-conseil
est un métier avec beaucoup
de responsabilités et de risques.
Comment as-tu ressenti ceci ?

Chaque métier a ses responsabilités. Le métier d'ingénieur est très exigeant et impose beaucoup d'efforts et de discipline.

Est-ce que tu choisirais
une nouvelle fois ce métier ?
Certainement et sans hésiter.

Après la fin de tes activités
professionnelles en 2001,
tu es devenu collaborateur
bénévole de 2010 à 2015 au
service de Caritas-Fondation,
une noble cause. Quelle
était ta mission exacte ?

Ma mission consistait à surveiller les projets de coopération.

«Le métier d'ingénieur est très exigeant et impose beaucoup d'efforts et de discipline.»

Ainsi j'ai suivi des projets au Kosovo, au Monténégro et en Serbie ainsi qu'au Tadjikistan et en Moldavie. Il s'agissait de projets tels que des écoles primaires et secondaires, crèches, centres médicaux, travaux d'infrastructure, reconstruction de logements et de formation dans divers métiers du bâtiment à la suite de catastrophes naturelles...

Albert, à 84 ans tu as l'air d'être en pleine forme. Comment passes-tu tes journées et as-tu des hobbies ?

Mes passe-temps principaux sont le tennis, le golf, les voyages et avant tout la lecture.

Merci beaucoup pour cette agréable interview, et de nous avoir donné un aperçu de ta vie professionnelle.

BIOGRAPHIE

1939: naissance le 1^{er} août à Wiltz

Formation scolaire

1945–1953: école primaire à Wiltz
1953–1956: lycée de garçons Luxembourg-Limpertsberg clôturé avec l'examen de passage
1956–1957: stage obligatoire au bureau régional des Ponts & Chaussées à Wiltz
1957–1960: Institut supérieur de technologie clôturé diplômé d'ingénieur technicien
1960–1963: Technische Universität Graz clôturé «Erste Staatsprüfung»
1963–1968: Technische Universität Wien clôturé «Dipl. lng. Studienrichtung Bauingenieurwesen»

Carrière professionnelle

Différents jobs d'été et emplois à durée déterminée dans différents bureaux pour financer mes études

Activités professionnelles indépendantes

1972–1978: ingénieur associé au bureau Heldenstein & Wiesen
1978–1998: ingénieur-gérant du bureau d'études Wiesen, ingénieurs-conseils (repris par SGI)
1998–2001: directeur-administrateur du bureau d'études SGI, ingénieurs-conseils
31.03.2001: fin des activités professionnelles

Divers

2002: BEI – Banque européenne d'investissement: contrat à durée déterminée pour l'étude d'évaluation ex ante de 21 projets d'aéroports co-financés par la BEI
2010–2015: collaborateur bénévole au service de Caritas – Fondation pour un certain nombre de projets de coopération

Organisations professionnelles

Depuis 1968: membre de l'Association luxembourgeoise des ingénieurs
1984: membre fondateur du Rotary-Club Esch-Bassin
Membre honoraire de la Chambre des experts
Membre honoraire de l'OAI depuis le 27 octobre 2005



Fig. 1
Barrage du ruisseau, Wiltz

Fig. 2
Gëlle Fra, War Memorial,
Luxembourg

Fig. 3
Bâtiment administratif, bd
de la foire

Fig. 4
Pont sur le Nyabarongo,
Rwanda

SÉLECTION DE PRINCIPAUX PROJETS

Immeubles du secteur privé

- Immeubles résidentiels: 180
- Transformation du garage Ford-Wengler, Ettelbruck.
- Hôtel Eden au Lac, Echternach, divers agrandissements
- Hôtel et club-house, golf de Clervaux
- Golf de Luxembourg, Belenhaff, transformation bâtiment principal, caddy room, hangar souterrain
- Carrières Feidt, hall de production à Ernzen
- Demy Cars, hangar pour autocars à Eischen

Bâtiments administratifs

- Gawalux, bâtiment de bureaux, Cloche d'or
- Goldbell Center, 4 bâtiments combinés de bureaux, Cloche d'or

Bâtiments d'instituts financiers, transformation et agrandissements des agences

- BGL: agences Luxembourg Merl-Belair et gare, Wiltz, Mersch, Grevenmacher
- BIL: agences Walferdange, Clervaux, Remich, Merl-Belair
- BGL et Royale Belge: 2 bâtiments de bureaux au bd de la Foire, Luxembourg

Bâtiments publics

- Centre de conférences Kirchberg, en association de bureaux d'études pour 3 phases de réaménagement et agrandissement de grande envergure
- Complexe scolaire et sportif lycée du Nord à Wiltz
- Extension du Lycée classique à Diekirch
- Bâtiment administratif Luxair à Findel
- Reconversion du «Tutesall» centre culturel abbaye de Neumünster, Luxembourg/Grund
- Reconstruction du monument Gëlle Fra, place de la Constitution à Luxembourg
- INS – Institut national des sports: construction d'un nouveau bâtiment

Ponts et chaussées

- Ouvrage 26 de la voie express du Bassin minier
- Passage supérieur de l'autoroute de Trèves
- Ouvrage d'art no. IX de l'autoroute de la Sarre

CFL

- Gare de Lorentzweiler: passage souterrain
- Walferdange: passage souterrain à voyageurs
- Wiltz: prolongation du tunnel à proximité de la gare
- Triage central Bettembourg: passage supérieur de la voie ferrée par un pont en acier, bâtiment administratif, infrastructures

Fonds du logement

- Immeubles «îlot des nations» rue des États-Unis et rue Wilson à Luxembourg
- Differdange: cité Peschkopp
- Wiltz: 9 maisons unifamiliales «Op Baessent

Projets du secteur communal

- Ville de Luxembourg:
 - Maison de la Nature, Kockelscheuer
 - Ateliers Schläifmillen
 - Transformation et agrandissement Hall Victor Hugo
 - Parking souterrain place du Théâtre, en collaboration avec Soludec
- Contern et Sandweiler: transformation des halls sportifs
- Reckange-sur-Mess, Oetrange, Sandweiler: centres culturels
- Angelsberg, Dalheim, Eischen, Ettelbruck, Gilsdorf, Lasauvage, Nommern, Troisvierges: transformations, extensions écoles
- Niederanven:
 - Reconstruction d'un pont pour une piste cyclable sur l'ancien tracé Jhangeli

Projets industriels

- Dépôt de kérosène ESSO à Findel+extension
- Plusieurs usines à Kehlen, Bettembourg, Rodange, Niederkorn
- DuPont de Nemours: 48 commandes pour études de projets des usines Cronar, Hytrel, Mylar, Typar, Tyvek et power house

Divers

- 1959:
 - Hangar de l'Airfield à Noertrange/Wiltz
 - Ministère des Transports: étude des fondations et plans d'atelier pour 18 pylônes métalliques du système d'atterrissage à l'aéroport Findel
 - Rwanda: construction d'une maternité à Ruli
 - Rwanda: collaboration avec J.-P. Feyereisen, ing. dipl., chef méritant du projet SGI, comprenant la liaison routière de 50 km entre Gitarama et Kibuye situé au lac Kivu, faisant la frontière avec la République Congo. Le projet comprend plusieurs ouvrages d'art, entre autres un pont de 120 m de portée sur le ruisseau Nyabarongo. Durée des travaux: environ 3 ans
 - Concours pour la construction du RehaZenter à Dudelange: membre de l'association formée par les entreprises Perrard et Tractebel, les bureaux Émile Verhaegen architecte et Albert Wiesen, lauréat du 1^{er} prix
- 2022:
 - Pour conclure: la retraite porte des étranges fruits. Projet ou utopie pour la création d'un barrage du ruisseau Wiltz, assumant l'approvisionnement d'eau potable pour 90 000 personnes

Jurisprudence

Les clauses conventionnelles d'exclusion de couverture d'assurance pour non-respect des règles de l'art ou faute lourde de l'assuré

CONSEIL JURIDIQUE
POUR LES MEMBRES OAI

Nous vous rappelons que l'OAI propose à ses membres un service de conseil juridique accessible sur l'espace Membres du site www.oai.lu.

Outre la mise à disposition de jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI, un formulaire permet de poser des questions auxquelles le secrétariat de l'OAI, avec l'aide, le cas échéant, du conseiller juridique, répondra directement sans frais.

Si votre question nécessite un traitement plus approfondi, un service d'orientation juridique exclusivement dédié aux membres de l'OAI est également proposé contre une participation financière.



Dominique Bornert,
conseiller juridique
de l'OAI

Les diverses polices d'assurance existantes dans le domaine de la construction (assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle, assurance tous risques chantier (TRC), assurance décennale faisant intervenir un contrôleur technique, etc.) font l'objet de contrats d'adhésion, souvent amples et complexes, préredigés par l'assureur. Les clauses d'exclusion ou de limitation de la couverture d'assurance alimentent de fréquents contentieux.

La jurisprudence a eu l'occasion de rappeler itérativement que les clauses de la police d'assurance manquant de clarté doivent être interprétées en faveur du « consommateur d'assurance »¹.

Ainsi, à titre exemplatif, il a été décidé, dans le cadre d'un litige concernant des dommages causés au voisin en raison des travaux (article 544 du Code civil), que « la clause d'un contrat d'assurance comportant une énumération hétéroclite de dommages exclus est d'interprétation stricte. Faute de précision, une clause excluant les dommages aux biens situés dans le voisinage immédiat des ouvrages exécutés ne s'étend pas aux dommages immatériels, telle la perte de loyers, consécutifs à l'endommagement d'un tel bien »².

Un autre contentieux fréquent concerne les clauses d'exclusion de garantie en cas de fautes lourdes de l'assuré. En principe, « l'assureur peut s'exonérer de ses obligations pour les cas de faute

lourde déterminés expressément et limitativement dans le contrat ». La charge de la preuve pèse toutefois sur l'assureur. Il doit « expliquer dans quelle mesure son assuré aurait délibérément violé les lois et règlements, les règles de l'art et d'usage ou bien qu'il aurait commis une infraction grave au permis de construire ». Pour l'architecte, « la seule circonstance d'avoir engagé sa responsabilité contractuelle d'architecte ne saurait cependant constituer à elle seule une des hypothèses d'exclusion de la garantie »³.

Dans une affaire particulièrement intéressante, l'assureur en responsabilité tous risques chantier (TRC) avait refusé de couvrir le sinistre, au motif – conforté par expertise – que l'entreprise de construction n'avait pas « respecté les règles de l'art et a violé les dispositions contractuelles, en ce qu'elle n'aurait pas respecté les directives (plan de phasage) de la société D [le bureau d'études d'ingénieurs-conseils en génie civil], la survenance des fissurations dans la « villa XXX » aurait été prévisible et inéluctable, et non aléatoire, de sorte à être exclue du champ d'application de la police d'assurance TRC »⁴.

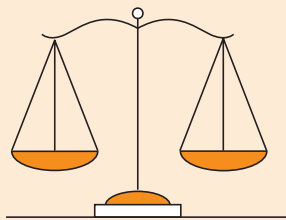
L'assureur en TRC avait ainsi opposé à l'assuré en cause les dispositions de la police d'assurance, selon lesquelles : « Sont exclus les pertes et dommages : 1) normalement prévisibles ou inéluctables [...] 4) dus au non-respect : – des règles de l'art ; – des dispositions légales administratives ou contractuelles [...]

dans la mesure où ces violations sont tolérées ou ne pouvaient être ignorées par tout assuré ou toute personne ayant pouvoir de direction pour les travaux assurés notamment les responsables techniques du chantier.»

Cette clause d'exclusion très large a toutefois été écartée par le tribunal qui a jugé, au contraire, qu'au regard d'une jurisprudence constante, «la clause contractuelle par laquelle l'assureur exclut sa garantie en cas de faute lourde est contraire à la loi lorsqu'elle est rédigée en des termes généraux qui ne permettent pas à l'assuré, à la lecture de la police, de savoir si la survenance d'un sinistre donnera lieu à la prestation d'assurance (cf. en ce sens Cour d'appel de Liège, 14 mai 2004, RGAR 2006, p. 14112). En l'occurrence, force est de constater que, contrairement à l'argumentation de l'assureur, la clause d'exclusion [...] définit la faute lourde par rapport à un critère abstrait et est libellée en des termes généraux (cf. en ce sens Cour d'appel, 8 novembre 2017, n°s 42469, 42551, 42563 du rôle, arrêt n° 159/17/IV-COM).

En effet, les stipulations contractuelles en cause imposent aux assurés les obligations, d'une part, de prévenir les événements (c.-à-d. les dommages) normalement prévisibles et inéluctables et, d'autre part, de respecter les règles de l'art ainsi que les dispositions légales, administratives et contractuelles. Ces contraintes imposent un objectif général à atteindre, sans déterminer avec précision des obligations que les assurés doivent respecter. Formulées en ces termes généraux, ces exclusions de garantie ne remplissent pas la condition légale de déterminer expressément et limitativement des fautes lourdes susceptibles d'entraîner l'exclusion de garantie (cf. en ce sens TAL, 24 février 2016, n°s 132.198 et 132.199 du rôle).»

Il est rappelé que selon les dispositions de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance :



ART. 14 – DOL ET FAUTE

Nonobstant toute convention contraire, mais sans préjudice de l'article 103 point 1, l'assureur ne peut être tenu de fournir sa garantie à l'égard de quiconque a causé le sinistre d'une manière intentionnelle ou dolosive.

L'assureur répond des sinistres causés par la faute, même lourde, du preneur d'assurance, de l'assuré ou du bénéficiaire. Toutefois, l'assureur peut s'exonérer de ses obligations pour les cas de faute lourde déterminés expressément et limitativement dans le contrat.

En conclusion, la jurisprudence se montre relativement sévère envers l'assureur, dans son appréciation des exclusions conventionnelles de garantie en cas de faute lourde de l'assuré, dès lors que ces exclusions sont formulées en termes trop généraux. Les clauses d'exclusion trop larges ou floues sont systématiquement écartées.

- 1 Cour d'appel (civil), 15 juillet 2015, arrêt publié dans la Pasicrisie luxembourgeoise (p. 579)
- 2 Cour d'appel de Luxembourg, 15 juillet 2015, n° 39035 du rôle, Pasicrisie luxembourgeoise (p. 579)
- 3 Tribunal d'arrondissement, 13 juin 2006, jugement n° 149/2006 numéro du rôle: 88.56
- 4 Jugement civil du 22 janvier 2019 (n° 2019TALCH08/00017; numéro du rôle: 176.980)

Assurance

L'assurance Responsabilité civile décennale

Définitions et intérêts

CONTRAT-
CADRE ASSURANCE OAI

Découvrez le contrat-cadre assurance OAI à adhésion facultative répondant à 100% aux exigences légales! Les informations sont disponibles dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



Vanessa Krackenberger,
Account Manager
chez ALLIA Insurance
Brokers, courtier en
assurance de l'OAI



Mathieu Rouyer,
Account Manager
chez ALLIA Insurance
Brokers, courtier en
assurance de l'OAI

Dans la prolongation de l'article Assurance du Mag OAI n° 4 (p. 50 et 51) relatif à l'assurance Tous risques chantier, nous développons ici le sujet de l'assurance Responsabilité civile décennale. Nous rappelons que les architectes et ingénieurs ont une obligation légale de s'assurer en responsabilité civile et décennale (article 6 de la loi du 13 décembre 1989 réglementant les professions d'architectes et d'ingénieurs-conseils). Les autres acteurs de la construction qui ne font pas partie de ces professions réglementées n'ont pas cette obligation légale de s'assurer pour les dommages causés aux tiers, bien que cela soit fortement recommandé. Il est donc très important pour l'architecte ou l'ingénieur qui participe à une mission de se renseigner sur les assurances additionnelles qui sont souscrites par le maître de l'ouvrage. Il peut s'agir d'une assurance Tous risques chantier comme évoqué précédemment, et d'une assurance Décennale, sujet qui sera développé dans cet article. Ces polices ont vocation à protéger l'architecte et l'ingénieur, mais également tous les intervenants sur le chantier.

Qu'est-ce qu'une assurance Responsabilité civile décennale?

L'assurance Responsabilité civile décennale couvre la responsabilité civile décennale vis-à-vis du maître de l'ouvrage ainsi que la responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Les dommages aux gros ouvrages sont couverts pendant dix ans, tandis que les menus ouvrages sont assurés pendant deux ans. Elle est également appelée «assurance contrôle».

Le maître de l'ouvrage et les personnes et entités qui participent à la conception et à l'édification de l'ouvrage assuré sont couverts par cette assurance.

C'est un contrat qui s'attache à permettre le financement des coûts de réparation des dommages sans recherche préalable de responsabilité.

À ce jour au Grand-Duché de Luxembourg, les entreprises, bien que responsables, n'ont pas l'obligation de s'assurer en Responsabilité civile décennale. En revanche, les concepteurs (architectes-ingénieurs) ont l'obligation d'être assurés selon les dispositions de l'article 6 de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil. Il est donc très important pour le concepteur de prescrire la souscription d'une assurance contrôle auprès du maître d'ouvrage (cf. article Responsabilité / Assurance p. 50 et 51 du Mag OAI n° 2).

Cette assurance nécessite l'intervention d'un bureau de contrôle technique qui permettra encore de limiter ou d'annihiler la portée ou les conséquences d'un vice caché, et de diminuer, selon les contrats, jusqu'à 20% de la prime d'assurance Responsabilité civile professionnelle. Les rapports préliminaires de définition des risques et de fin de travaux font partie intégrante du contrat d'assurance. Toute réserve non levée émise par le bureau de contrôle dans son rapport de fin de travaux est constitutive d'une exclusion au contrat d'assurance.

Que couvre l'assurance
Responsabilité civile
décennale ?

Cette police couvre les dommages affectant la stabilité/solidité de l'ouvrage.

L'assurance Décennale couvre les gros ouvrages pendant dix ans, à partir de la réception et de manière non exhaustive, nous pouvons citer :

- terrassements, remblais, canalisations enterrées et de drainage de l'ouvrage assuré jusqu'à la limite du terrain privé, béton, béton armé, charpente métallique, maçonneries et cloisons fixes, dispositif d'étanchéité des sous-sols et des toitures à l'exception des coupoles, charpente en bois, couverture, ferblanterie, façades, menuiseries extérieures y compris les vitrages, chapes de sols, plafonnages, enduits et faux plafonds fixes, parquets, carrelages, marbres, canalisations encastrées en dalle, en chape ou en gaines maçonnées, les parties fixes des portes intérieures, les charpentes fixes des ascenseurs et monte-charges, les garde-corps. Les murs de soutènement sont assimilés à des gros ouvrages même s'ils font partie des aménagements extérieurs.

L'assurance Biennale couvre les menus ouvrages pendant deux ans, à partir de la réception et de manière non exhaustive, nous pouvons citer :

- les parties mobiles des menuiseries intérieures y compris les vitrages, les faux plafonds démontables, faux-planchers, cloisons amovibles, revêtements muraux autres que ceux repris en gros ouvrages à l'exclusion des papiers peints, tissus et peintures, les canalisations, radiateurs, tuyauteries, conduites et gaines de toutes sortes autres que ceux constituant les gros ouvrages.

Pourquoi conseiller au maître
de l'ouvrage de souscrire
une assurance Responsabilité
civile décennale ?

Le but est de faire face à des sinistres d'intensité, et non à des sinistres de fréquence. Cela permet donc au maître de l'ouvrage d'être indemnisé pour des dommages coûteux qui surviendraient dans les dix années après la réception de l'ouvrage.

Par ailleurs, cette police peut être un gage de sécurité vis-à-vis des banques et autres établissements prêteurs.

De la même manière que pour l'assurance Tous risques chantier, c'est une assurance qui intervient directement sans recherche de responsabilité et qui permet ainsi de limiter les conséquences d'un sinistre. Cela permet d'éviter que les assureurs des différents intervenants soient sollicités et que chacun d'entre eux mandate un expert, ainsi que les relations entre les différents acteurs de la construction ne se dégradent, et que le sinistre tarde à se résoudre.

SUIVI DES DOSSIERS

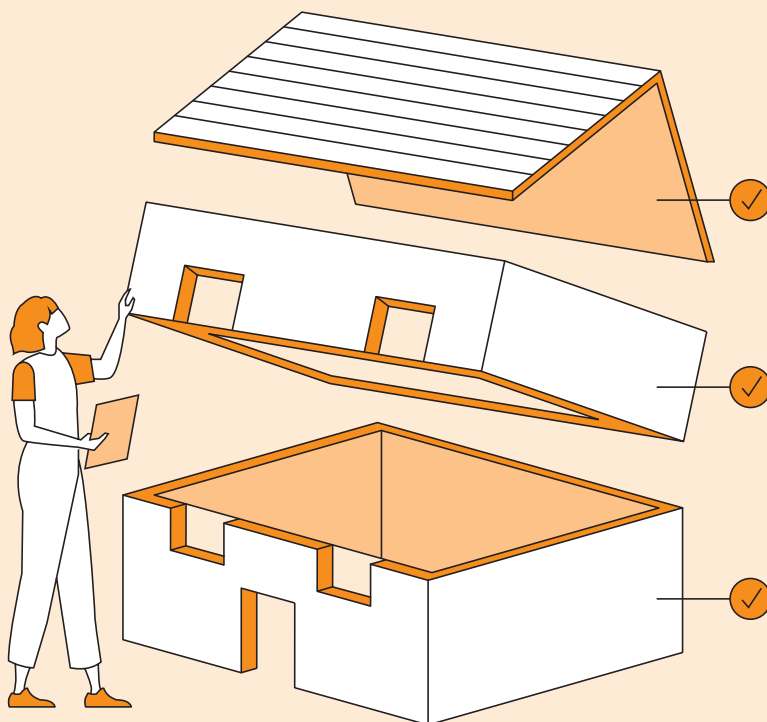
OAI TRAITÉS

PAR ALLIA INSURANCE
BROKERS

Vanessa Krackenberger d'ALLIA Insurance Brokers, courtier en assurance de l'OAI, Me Dominique Bornert, conseiller juridique de l'OAI, et Bertrand Bourdon, chargé de mission OAI, ont fait le point sur les dossiers en cours lors d'une réunion de travail le 13 septembre 2023.

En ce qui concerne la postériorité des garanties dans les contrats responsabilité civile professionnelle des membres OAI, ALLIA Insurance Brokers a relancé les discussions avec les assureurs de la place.

Un plan d'action en plusieurs étapes a été validé pour relancer le projet de loi n° 5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction.



BIM

L'utilisation du BIM en faveur de l'économie circulaire

Au travers des différents projets que chacun est amené à développer, nombreux sont les usages du BIM qui peuvent être exploités. Le « point BIM » de ce Mag OAI s'intéresse à l'économie circulaire, sujet plus que jamais d'actualité et pouvant également être outillé par le BIM.

Quels sont les besoins ?

La loi relative aux déchets du 9 juin 2022 (modifiant la loi du 21 mars 2012) donne un cadre légal intéressant à considérer afin d'identifier les besoins à outiller.

L'article 23 en particulier recommande les éléments suivants :

- Au moment respectivement de la planification d'une construction et de l'attribution d'un marché afférent, la prévention des déchets, y compris le réemploi, doit être prise en considération. Cette prévention concerne également la réduction des terres d'excavation destinées à une mise en décharge.
- Préalablement à toute déconstruction d'un bâtiment d'un volume bâti de plus de 1200 m³ et produisant au moins 100 m³ de déchets, le maître de l'ouvrage doit établir un inventaire qui identifie les différents matériaux utilisés dans l'ouvrage à déconstruire.
- Pour toute construction de bâtiments ayant un volume bâti supérieur ou égal à 3500 m³ et pour laquelle l'autorisation de construire a été accordée après le 1^{er} janvier 2025, un registre informatique des différents matériaux utilisés avec indication de leur emplacement doit être établi

par le maître de l'ouvrage. Après l'achèvement de l'immeuble, ce registre doit être mis à jour par le propriétaire ou le syndic de copropriété.

Le BIM comme opportunité :

Le modèle BIM jouera un rôle essentiel dans la promotion du réemploi des matériaux dans le cycle de vie du bâtiment et ce au travers de plusieurs étapes clés :

— **Un outil pour répertorier**

le BIM permet de créer des modèles 3D détaillés des bâtiments, y compris de leurs composants individuels. Ces modèles incluent des informations sur les matériaux utilisés, leur emplacement et leur quantité. Cette modélisation précise des matériaux facilite leur identification et leur récupération lors de la démolition ou de la rénovation. Sur un nouveau projet, cette définition des matériaux peut se faire au cours de la phase d'exécution, dès que les éléments à mettre en œuvre sont confirmés via la validation des fiches produits. Sur un bâtiment existant, un travail de reconnaissance des matériaux en place sera à faire avant de pouvoir les modéliser.

— **Une base de données complète**

le BIM permet de suivre l'historique des matériaux tout au long du cycle de vie du bâtiment. Chaque composant peut être associé à des informations telles que sa date d'installation, son état actuel



Daniel Zignale,
Architecte chez
BIMCONSULT, collabora-
teur externe de l'OAI
assistant le comité
de pilotage OAI BIM
composé de Jos Dell,
David Determe,
Eric Hansen et
Robert Jeworowski

et les réparations ou modifications effectuées au fil du temps. Cela garantit que les matériaux réutilisables sont identifiés et documentés correctement. Le BIM facilite la documentation des matériaux réutilisables, notamment en enregistrant des informations telles que les spécifications techniques, les certifications et les emplacements potentiels de réutilisation. Cette documentation permet de simplifier le processus de sélection des matériaux pour de futurs projets.

Une vision à long terme

le BIM est utilisé pour planifier des démolitions sélectives de manière à maximiser la récupération des matériaux. Les modèles BIM permettent de déterminer quels éléments peuvent être démontés et réutilisés, et comment cela peut être accompli de manière efficace et sécurisée.

Il y a donc fort à parier que dans un futur proche, les exigences de nos maîtres d'ouvrage en matière de BIM évoluent au regard de ces éléments vers la demande de ce que l'on appelle un BMP (Building Material Passport) digital. Le passeport des matériaux de construction (BMP) est un document (électronique ou papier) qui contient des informations sur les produits, les composants et les matériaux présents dans un bâtiment, ainsi que leurs quantités. Ces données sont obtenues à partir des informations incluses dans le modèle BIM, conformément à la norme IFC. Selon le niveau de développement du modèle BIM, des informations externes supplémentaires sur les matériaux et les quantités de chaque composant seront nécessaires et fournies par un utilisateur technique (par exemple, la quantité de vis existantes) afin d'obtenir un passeport des matériaux du bâtiment aussi précis que possible.



The Green Building

(Louisville, États-Unis) est un exemple de projet architectural qui a utilisé le BIM pour identifier et documenter les matériaux recyclés et réutilisables dans la construction. Les matériaux récupérés d'autres bâtiments ont été intégrés à la construction de ce bâtiment durable.

Ce genre de projet suscite la volonté de développer des stratégies à plus grande échelle :

«Recreate»

est un projet européen de recherche financé par l'Union européenne qui vise à développer des stratégies et des solutions innovantes pour minimiser les déchets de construction et de démolition (C&D) tout en maximisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux de construction. Le projet explore l'utilisation de technologies numériques, y compris le Building Information Modeling (BIM), pour faciliter la gestion des matériaux de construction tout au long de leur cycle de vie, de la conception à la démolition.

Madaster (Pays-Bas)

est un exemple de bibliothèque en ligne d'informations sur les matériaux et les produits. Pour les bâtiments enregistrés et les infrastructures, la plateforme offre un aperçu des matériaux et des produits utilisés ainsi que de leur emplacement, et de leur impact sur la circularité et l'environnement. En donnant

ainsi une identité à ces matériaux, il y a une volonté affirmée de créer une prise de conscience et une compréhension, de faciliter la réutilisation, de réduire les déchets et l'impact sur notre environnement. Deux sources de données viennent alimenter cette bibliothèque : des listes format Excel ou des modèles BIM (voir schéma).

Re:USE

Et au Luxembourg aussi nous prenons les devants avec Re:USE, la première plateforme digitale dédiée au réemploi de matériaux de construction. Depuis son lancement en février, l'objectif est de répertorier les bâtiments voués à la démolition, en mettant à profit les compétences d'un partenariat multidisciplinaire entre le LIST (calcul de la réduction de l'empreinte carbone), Schroeder & Associés (expertise métier et organisme agréé) et BIM-Y (scan 3D des bâtiments).

- 1
- 2 <https://netzerocities.app/resource-1833>
- 3
- 4 <https://recreate-project.eu/the-project/>
- 5 <https://madaster.com/platform/>
- 6

MOAI

La Commission élargie « MOAI – Contrats » : Génération d'idées et concrétisation documentaire pour l'optimisation de la collaboration entre professions

Déroulement du traitement d'un dossier de demande d'autorisation « Commodo-Incommodo » et suivi de l'accompagnement des projets pilotes.

COMMISSION OAI
« MAÎTRISE D'ŒUVRE OAI » :
Corinne Stephany
Marc Feider
Gilles Christnach
Pierre Hurt
Suivi OAI :
Bertrand Bourdon



La version imprimée du livre MOAI.LU est épuisée, mais les membres peuvent le télécharger dans l'espace Membres du site www.MOAI.lu.

Réunions de travail entre le Conseil de l'Ordre et les professions architectes et ingénieurs-conseils

Lucide sur les défis à relever dans le futur et précisément au sujet d'un travail collaboratif fluide au sein de la maîtrise d'œuvre, le Conseil de l'Ordre a entrepris de trouver des solutions à certaines difficultés récurrentes entre les architectes et ingénieurs-conseils sur les projets. Cette démarche a l'objectif de dégager des axes d'amélioration tangibles convenant à toutes les parties.

La première séance plénière a pris date le 20 mars 2023 entre le Conseil de l'Ordre et les ingénieurs-conseils en génie technique. Au cours de cette réunion, les ingénieurs-conseils en génie technique puis les architectes ont présenté les aspects positifs et négatifs de leurs relations de travail au sein de la maîtrise d'œuvre. À la clef, des pistes de résolution de problèmes ont été dégagées.

Une réunion spécifique des ingénieurs-conseils en génie technique a eu par la suite lieu le 15 mai 2023 pour discuter et dégager une position commune principalement au sujet des plans d'exécution et de leur contenu, et de l'approche à retenir pour maintenir ces derniers à jour pendant la phase chantier.

Une réunion plénière s'est alors déroulée le 14 juin 2023 entre le Conseil de l'Ordre et les ingénieurs-conseils en génie technique pour valider le plan d'action et concrétiser l'input

en vue de la mise à jour de la MOAI.LU.

Kick-off général Commission élargie « MOAI-Contrats »

Une réunion plénière de la Commission élargie MOAI-Contrats a eu lieu le 10 juillet 2023 pour concrétiser le plan d'actions prioritaires.

La Commission OAI existante a été élargie pour plusieurs raisons :

- étendre la vision vers d'autres bureaux membres n'ayant pas encore eu l'occasion de s'exprimer, afin d'enrichir l'approche MOAI.LU,
- faire participer les bureaux eux-mêmes à la production concrète de la documentation MOAI.LU afin :
 - de stimuler un sentiment d'appartenance à la MOAI.LU,
 - d'incarner une quantité plus élevée de points de vue,
 - de lancer un signal fort d'appartenance donné vers l'extérieur, aux bureaux n'adhérant pas encore nécessairement à la MOAI.LU,
- faciliter et accélérer l'établissement et la validation des documents.

La Commission élargie MOAI-Contrats est composée de plusieurs groupes de travail. Au nombre de cinq, ils sont voués à œuvrer chacun de manière indépendante et de rapporter régulièrement au Conseil de l'Ordre l'avancement de leurs travaux.

- Groupe n°1: Contrat-type « Label OAI » pour bâtiments et aménagements extérieurs.
- Groupe n°2: Interfaces.

- Groupe n°3: Prestations et livrables.
- Groupe n°4: Prérequis à la préparation d'un avant-projet sommaire.
- Groupe n°5: Complexité d'un projet.

Le kick-off général du 10 juillet 2023 s'est déroulé de la manière suivante : dans une première partie de workshops, en trois groupes, les architectes, ingénieurs-conseils en génie civil, ingénieurs-conseils en génie technique ont chacun dressé les problèmes récurrents dans la collaboration avec leurs confrères de la maîtrise d'œuvre. Puis une mise en commun a été réalisée au cours de laquelle un délégué

de chaque profession a exposé les résultats. Ce nouveau travail d'échanges, à 360 degrés cette fois-ci impliquant les trois professions, a consolidé le travail entamé par le Conseil de l'Ordre en la matière.

La seconde partie de la réunion a été consacrée à la présentation par un membre de la Commission MOAI d'un résumé des tâches des cinq groupes de travail.

Les premières réunions ont été organisées en septembre 2023. La Commission MOAI a présenté la base documentaire existante de laquelle chaque groupe pourra s'inspirer pour développer ses travaux.

Le workshop a connu un beau succès avec la participation de neuf bureaux d'architectes, six bureaux d'ingénieurs-conseils en génie civil et trois bureaux d'ingénieurs-conseils en génie technique.

Nous remercions vivement à la fois les participants à ces séances d'échange ayant alimenté les discussions qui assurément seront les ferments d'une collaboration optimale souhaitée et vécue, mais aussi les participants aux groupes de travail de la Commission élargie MOAI-Contrats par leur engagement. D'autres membres s'ils le souhaitent peuvent encore se manifester auprès de l'OAI (moai@oai.lu) afin d'intégrer ces groupes.



Fig. 1

Réunion plénière du 14.06.2023 entre le Conseil de l'Ordre et les ingénieurs-conseils en génie technique

Fig. 2

Réunion kick-off général MOAI élargie du 10.07.2023
De gauche à droite :
Ingénieurs-conseils en génie technique : Jacques Weyland, Gilles Christnach
(Hors champ : David Determe, Paolo Dal Zotto, Mike Dusseldorf)
Ingénieurs-conseils en génie civil : Marc Feider, Michel Lahr, Françoise Ferring, Jacques Hermann, Eric Hansen
(Hors champ : Jacques Seywert, Pit Thines)
Architectes : Patricia Streber, Caroline Thill, Anabel Witry, Sandra Theisen, David Michels, Corinne Stephany, Jil Bentz, Marc Wagner, Claude Ballini

Concours et résultats

Cinq propositions
de l'OAI pour le prix
Mies van der Rohe
2024



1

photo © Studio Jili Benz

2



3



4



5



La fondation Mies van der Rohe est une plateforme dont la mission principale est d'inspirer à travers l'architecture. Elle encourage et parraine les activités liées à l'architecture de qualité sur la base des valeurs représentées par Ludwig Mies van der Rohe, en défendant son rôle en tant qu'axe stratégique pour l'amélioration de nos villes – la qualité de vie de nos peuples et leur enrichissement culturel.

Depuis 1988, la fondation organise, avec le soutien de la Commission européenne, le prestigieux «Prix de l'Union européenne pour l'architecture contemporaine – prix Mies van der Rohe». Ce prix biennal offre un aperçu unique de l'évolution de l'architecture en Europe au cours des 35 dernières années.

En tant qu'organisme national représentant les architectes au Luxembourg, l'OAI est appelé à proposer cinq projets pour chaque édition.

Le Conseil de l'Ordre a mis en place un comité de proposition, composé des architectes Sahar Azari, Florian Hertweck et Romain Hoffmann.

Leurs cinq propositions ont été soumises au Conseil de l'Ordre qui les a acceptées.

- 1 Domaine Claude Bentz – Studio Jil Bentz
- 2 E22SS Pump It Up! – 2001 Architecture
- 3 Transformation de la maison Gonner en gîte – heisbourg strotz architectes
- 4 Transformation de la villa Kutter – Diane Heirend Architecture & Urbanisme
- 5 Gîte à Lasauvage – Anouck Pesch Architecte

Les prochaines étapes de ce prix peuvent être suivies sur eumiesawards.com.

Le nouveau visage du quartier «A Schwalls» à Bertrange

La Commune de Bertrange a annoncé le 2 mai dernier avoir nommé l'association momentanée «Decker, Lammar Associés – Feddersen Architekten» lauréate de la procédure de dialogue compétitif lancée début 2022 en vue du réaménagement du quartier «A Schwalls».

Le réaménagement du quartier «A Schwalls» vise à assurer une capacité d'accueil suffisante au sein des équipements publics destinés aux personnes âgées et notamment au niveau des établissements à séjour continu (logements encadrés et maison de soins). Après une analyse technique et réglementaire des bâtiments existants, la Commune de Bertrange avait lancé en début 2022 un dialogue compétitif européen en vue du réaménagement du quartier «A Schwalls». Organisée par LuxStrategy, en association avec Origami atelier d'architecture et d'urbanisme, cette procédure avait comme objectif de planifier une nouvelle maison de soins avec une capacité d'accueil de 175 résidents, préparer la démolition du bâtiment existant de la maison de soins «Les Parcs du 3^e âge», rechercher des synergies avec les logements encadrés «Résidences du domaine Schwall» via la création d'espaces communs partagés, planifier la construction d'un parking silo hors-sol avec 125 emplacements de stationnement, et aménager un parc pour les besoins des utilisateurs du quartier «A Schwalls».

Dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif, trois équipes de maîtrise d'œuvre ont été sélectionnées pour travailler sur une proposition pour le réaménagement du quartier «A Schwalls». Lors de trois colloques, les propositions desdites équipes ont été évaluées par les membres du comité de désignation, lesquels ont également formulé des recommandations pour la suite des travaux de conception.

À l'issue du dialogue compétitif, l'association momentanée

«Decker, Lammar Associés – Feddersen Architekten» a été sélectionnée équipe lauréate par le comité de désignation, et ceci à l'unanimité des voix.

Le comité de désignation a été composé de représentants des services communaux, de membres du conseil communal, des exploitants des «Résidences du domaine Schwall» et des «Parcs du 3^e Âge», ainsi que d'experts externes.

Le réaménagement du quartier «A Schwalls» est un projet ambitieux pour la Commune de Bertrange qui vise à offrir une meilleure qualité de vie aux personnes âgées tout en répondant aux défis de l'évolution démographique. La Commune de Bertrange est convaincue que l'association momentanée «Decker, Lammar Associés – Feddersen Architekten» s'investira pleinement pour développer un projet de qualité.



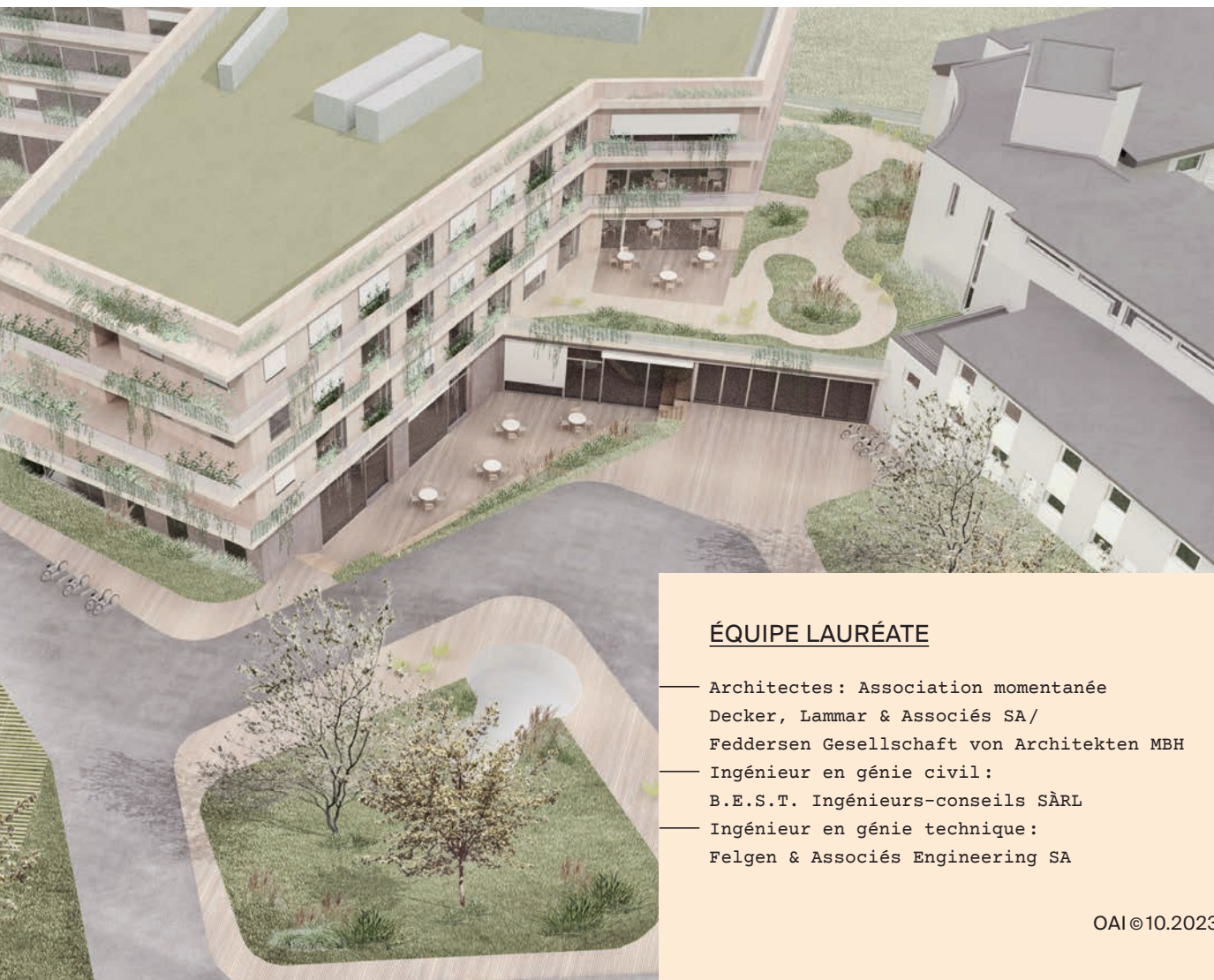
APPRÉCIATION DU COMITÉ DE DÉSIGNATION (EXTRAIT) :

photo © Association momentanée « Decker, Lammar Associés – Feddersen Architekten »

PROJET LAURÉAT

Association momentanée
« Decker, Lammar Associés –
Feddersen Architekten »

- La nouvelle maison de soins, du fait de son volume et de sa forme, s'intègre harmonieusement dans le terrain naturel, tout en créant une bonne interaction entre l'espace extérieur et les différentes fonctions de la maison.
- Le bâtiment de la maison de soins dispose d'une bonne lisibilité et l'entrée est directement identifiable dès que le visiteur entre sur le site.
- Une réflexion approfondie a été menée sur les aménagements extérieurs, ce qui a permis de développer un concept cohérent et intégré pour les espaces verts.



ÉQUIPE LAURÉATE

- Architectes : Association momentanée
Decker, Lammar & Associés SA/
Feddersen Gesellschaft von Architekten MBH
- Ingénieur en génie civil :
B.E.S.T. Ingénieurs-conseils SÀRL
- Ingénieur en génie technique :
Felgen & Associés Engineering SA



Projet association momentanée
«Manuel Schumacher –
beng Architectes Associés»

- La volumétrie des différentes ailes de la maison de soins, ainsi que le choix de recourir à des toitures en pente, a permis de créer un bâtiment s'approchant de l'échelle du bâti existant.
- L'équipe a mené une réflexion approfondie sur les aménagements extérieurs, tout en développant un concept détaillé en matière de gestion de l'eau.

Projet Jim Clemes Associates

- La nouvelle maison de soins conçue par l'équipe se caractérise par son organisation interne efficiente. Au sein des unités de vie, les locaux communs (salles d'activités, salles à manger) et les locaux logistiques (linge propre, linge sale...) sont implantés autour d'un nœud central de distribution.
- Le comité de désignation a salué tout particulièrement l'aménagement du nouveau parvis devant l'entrée du « Centre intégré pour personnes âgées » et le parc éphémère sur le site de l'actuelle maison de soins.

AUTRES ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES

Équipe Manuel Schumacher – Beng Architectes Associés

Architectes: Association momentanée /
Manuel Schumacher (architecture et urbanisme) /
Beng Architectes Associés SA
Ingénieur en génie civil: Schroeder & Associés SA
Ingénieur en génie technique: Goblet Lavandier
& Associés Ingénieurs conseils SA

Équipe Jim Clemes Associates

Architecte: Jim Clemes Associates
Ingénieur en génie civil: INCA Ingénieurs Conseils
Associés SÀRL
Ingénieur en génie technique:
Jean Schmit Engineering SÀRL

COMPOSITION DU COMITÉ

DE DÉSIGNATION

Membres effectifs:

— Monique Smit-Thijs – AC Bertrange, bourgmestre (DP)
— Frank Demuyser – AC Bertrange, échevin (DP)
— Youri De Smet – AC Bertrange, échevin (DP)
— Frank Colabianchi – AC Bertrange,
conseiller communal (DP)
— Roger Miller – AC Bertrange,
conseiller communal (déi gréng)
— Marie-France Bemtgen-Jost – AC Bertrange,
conseillère communale (CSV)
— Paul Hammelmann – AC Bertrange,
conseiller communal (LSAP)
— Georges Franck – AC Bertrange, secrétariat,
secrétaire communal
— Georges Lamesch – ARCO architecture company,
architecte indépendant
— Jens Stangier – Van Driessche urbanistes
et architectes, urbaniste
— Gilles Christnach – BETIC ingénieurs-conseils,
ingénieur indépendant
— Christian Even – De Statiker, ingénieur indépendant
— Frank Goeders – Ministère de l'Intérieur; Direction
de l'Aménagement communal et du Développement
urbain, architecte-urbaniste
— Marc Koppes – représentant «Résidences
du domaine Schwall»
— Normi Barnig – représentant «Parc du 3^e âge»

Membres suppléants:

— Claude Schroeder – AC Bertrange,
service technique, ingénieur
— Sophie Humbert – AC Bertrange, secrétariat,
secrétaire adjointe
— Patrick Meyer – Belvedere Architecture,
architecte-urbaniste indépendant

Expert et conseiller sans droit de vote:

— João Santos – «Parc du 3^e âge» –
Service technique, technicien

Membres du pré-jury:

— Mathieu Zeimet, Serge Nickels

Transformation et reconversion du site de l'ancien abattoir à Hollerich, dit «Schluechthaus»

La Ville de Luxembourg envisageant la transformation et la reconversion du site de l'ancien abattoir dit «Schluechthaus» à Hollerich, d'une envergure de 2,5 hectares, a recueilli les propositions des habitants lors d'une journée portes ouvertes en septembre 2019.

En 2021, une programmation urbaine et architecturale a été établie et finalement, en août 2022, un concours européen d'architectes a été lancé autour de quatre thèmes retenus: activités culturelles, activités de loisirs, activités intergénérationnelles et à des fins commerciales.

Au total, 27 dossiers de candidatures avaient été remis pour ce concours réalisé en deux phases.

La 1^{re} phase, dite phase de désignation, était constituée du lancement de l'appel à candidatures à l'issue duquel le jury a retenu six bureaux d'architectes pour participer à la 2^e phase qui, elle, s'est déroulée dans les conditions de l'anonymat. Voici les compositions de ces six bureaux:

- Association momentanée d'architectes composée de: Architectes Perry Weber et Associés (L) bureau mandataire et B-Architecten + B-City (B),
- Association momentanée d'architectes composée de: Metaform Architects (L) bureau mandataire et MVRDV (NL),
- Association momentanée d'architectes composée de: BALLINIPITT architectes urbanistes (L) bureau mandataire et Atelier CONSTRUIRE (FR),
- Association momentanée d'architectes composée de: Jonas Architecte SA (L) bureau mandataire et Atelier d'Architecture Pierre Hebbelinck (B),
- Association momentanée d'architectes composée de: 2001 architecture (L) bureau mandataire et Civic Architects (NL),
- Association momentanée d'architectes composée de:



Francisco Aires Mateus Arquitectos (P) bureau mandataire et MORENO Architecture & Associés (L).

En date du 28 juin 2023, le jury a attribué le 1^{er} prix (lauréat du concours) au projet intitulé «s^h» du groupement d'architectes 2001 & CIVIC et Mersch Ingénieurs-Paysagistes, le 2^e prix au projet intitulé «no name» du groupement d'architectes Francisco Aires Mateus Arquitectos & MORENO Architecture & Associés et finalement le 3^e prix au projet intitulé «D'Schluechthaus» du groupement d'architectes Metaform & MVRDV.



PROJET LAURÉAT

« s^h » du groupement
d'architectes 2001 & CIVIC et
Mersch Ingénieurs-Paysagistes

D'après le jury du concours, les
points forts et faibles du projet
lauréat sont :

Points forts :

- Solution intelligente face aux
défis liés aux problèmes clima-
tiques actuels et futurs et à la
crise énergétique, la gestion
des ressources d'eau et la crois-
sance démographique ;
- respect des demandes
de la Ville de Luxembourg ;

- respect et préservation
du patrimoine existant ;
- agrandissement des fonction-
nalités supplémentaires
et évolutives du site ;
- création d'un lieu
emblématique pour la capitale
et pour le Luxembourg avec un
haut potentiel d'attractivité pour
le public à l'échelle nationale
et internationale ;
- exploitation permanente du site
tout au long des saisons grâce
à la création d'un volume
couvert à climat tempéré ;
- aménagement attrayant du site
grâce à la végétalisation du site
et de ses alentours ;

- bonne intégration du projet
dans les volumétries des
structures avoisinantes
(campus Geesseknäppchen
et « Porte de Hollerich ») ;
- emploi de technologies
modernes ayant fait leurs
preuves dans d'autres pays.

Point faible :

- La superstructure en verre peut
donner un air trop écrasant et
renfermé vu de l'extérieur.

2^e PRIX

«no name» du groupement
d'architectes Francisco Aires
Mateus Arquitectos & MORENO
Architecture & Associés

Commentaires du jury :

« L'aménagement en place urbaine
avec une architecture minimaliste
composée de volumes semi-
enterrés crée un ensemble harmo-
nieux qui s'intègre bien dans le
quartier et complète les construc-
tions existantes. »



3^e PRIX

«D'Schluechthouse» du groupement
d'architectes Metaform & MVRDV

Commentaires du jury :

« Afin de relier le site à tous les
quartiers et activités environnantes,
l'équipe a misé sur une porosité
autant intérieure qu'extérieure
du site. »





1



2



3

photos © Perry Weber; Jonas Architectes; Ballini

Fig.1

Architectes Perry Weber et Associés (L) bureau mandataire et B-Architecten + B-City (B)

Fig.2

Jonas Architecte SA (L) bureau mandataire et Atelier d'Architecture Pierre Hebbelinck (B)

Fig.3

BALLINIPITT architectes urbanistes (L) bureau mandataire et Atelier CONSTRUIRE (FR),

COMPOSITION DU JURY

Président du jury

M. Peter Swinnen, CRIT. Architects, Bruxelles

Membres titulaires du jury

- Lydie Polfer – bourgmestre de la Ville de Luxembourg
- Serge Wilmes – premier échevin de la Ville de Luxembourg
- Sonja Gengler – architecte-directeur de la Ville de Luxembourg
- Luc Ramponi – architecte-chef du service Bâtiments de la Ville de Luxembourg
- Christiane Sietzen – coordinatrice culturelle de la Ville de Luxembourg
- Alex Goergen – chef du service Sports de la Ville de Luxembourg
- Marlène Kreins – présidente du Centre national de la culture industrielle (CNCI)
- Jim Clemes – fondateur de Jim Clemes Associates, Représentant de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA)
- Arlette Schneiders – Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)
- Claudine Kaell – Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)
- Alain Lelièvre – Ateliers des Capucins à Brest, France
- Corinna Weis – directrice, Quartier général, centre d'art contemporain, La Chaux-de-Fonds, Suisse
- Claude Radoux – (membre suppléant du jury), président de la Commission consultative du développement urbain

Mon projet préféré

Le regard de S.A.R.
le Grand-Duc
sur l'architecture
au Luxembourg

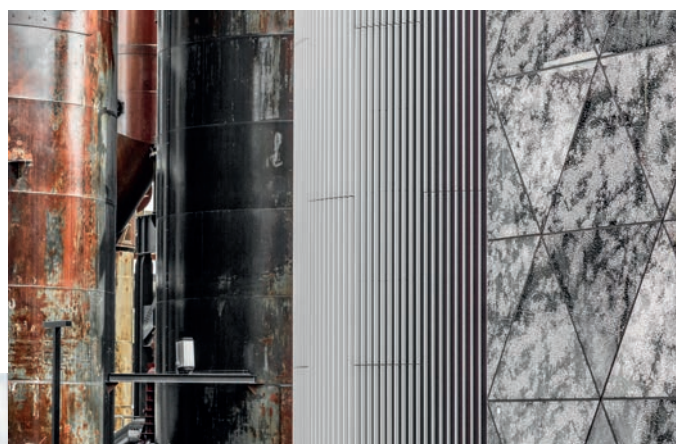


Mes fonctions me conduisant à observer un certain recul, j'ai tendance à considérer les choses dans leur contexte, plutôt que de me prononcer sur un sujet circonscrit. Ceci dit, je serais bien incapable de vous donner une préférence pour une construction donnée, tant il est vrai que notre pays regorge d'exemples architecturaux qui sont des chefs-d'œuvre. Et j'en félicite les membres de l'OAI.

Mais ce qui me semble primordial aujourd'hui, c'est d'insister sur la place fondamentale qu'occupe l'architecture dans nos sociétés en voie d'urbanisation. Les architectes et ingénieurs sont à même d'assurer le développement de quartiers où le domicile et le lieu de travail s'intègrent harmonieusement, où la mobilité ne tourne pas au casse-tête chronophage et où il est fait barrage à l'accélération des dérèglements climatiques. J'espère qu'on les écoute.



Sans déroger à mon approche holistique de base, j'aimerais mettre en avant le site d'Esch-Belval comme un exemple particulièrement réussi dans ce que je considère être le rôle de l'architecture moderne. Non seulement s'agit-il d'un ensemble esthétiquement réussi, fonctionnel et adapté à des besoins spécifiques, bien intégré dans un réseau de mobilité douce, mais, en plus, c'est le symbole exemplaire d'une reconversion qui touche l'essence même de notre histoire : sur les friches de notre sidérurgie, nous avons su créer une perspective d'avenir et de progrès, une synthèse parfaite des cinquante années passées. D'autres projets analogues sont à l'étude, voire en voie d'exécution — je pense notamment à « Wunne mat der Wooltz » — et c'est à ce niveau, je pense, que se situera le défi pour l'architecture de demain.



Actualités

La ville vue d'en haut et d'en dessous

Pour sa programmation d'automne, le luca – Luxembourg Center for Architecture propose à son public une programmation axée sur des thématiques urbaines. Elle commencera le 8 novembre 2023 par une exposition intitulée « Kirchberg. Photographies de Christian Aschman » qui présente le travail réalisé par le photographe dans le cadre de la mission documentaire qui lui a été confiée en 2022 par le Fonds Kirchberg. Cette exposition, organisée en collaboration avec le Fonds Kirchberg, sera non seulement l'occasion de redécouvrir le plateau de Kirchberg sous le regard aiguisé de Christian Aschman, qui a sillonné ce territoire pendant plus d'un an, immortalisant des perspectives inédites prises depuis des lieux et des bâtiments généralement peu accessibles, mais aussi de réfléchir au rôle que peut jouer la photographie en tant qu'outil de planification du territoire.

Pendant les mois de novembre et décembre 2023, le luca accueillera une série de conférences organisées dans le cadre du studio de projet « Worlding Soils. Caring for soil in Minett », encadré par Marija Marić, David Peleman et César Reyes Nájera du master en Architecture de l'Université du Luxembourg.

Ce studio de projet explorera les territoires miniers du sud du Luxembourg, également connus sous le nom de Minett, à travers la perspective du sol, qui servira d'outil pour repenser l'échelle, la portée, les temporalités et le rôle de la planification et de la conception urbaine et architecturale. Cet enseignement s'achèvera par la réalisation d'une exposition, produite collective-

ment par les étudiants, et présentée dans l'espace du lucafé du 19 décembre 2023 au 13 janvier 2024.

Le luca est également partenaire du cycle de conférences « La ville de demain, des enjeux à l'opérationnel », organisé par l'ambassade de France à travers l'Institut français du Luxembourg, en coopération avec plusieurs partenaires luxembourgeois et le soutien de la société de développement Agora. Pour la deuxième conférence de ce cycle, le luca accueillera le 22 novembre 2023 l'architecte-urbaniste et écrivain Philippe Madec pour une conférence intitulée « Architecture de demain et aménagement urbain en réponse au défi de l'adaptation au changement climatique » à laquelle participera également Marjorie Mussy, physicienne du bâtiment, directrice de recherche au CEREMA.



À PROPOS DU LUCA

Le luca – Luxembourg Center for Architecture est une fondation privée sans but lucratif avec pour principale mission d'assurer la promotion de la qualité architecturale comme un fait culturel. À travers une approche pluridisciplinaire et multiscalaire, le luca aborde les problèmes et enjeux auxquels sont confrontés les différents acteurs qui interviennent dans la production de l'environnement bâti.



Pour suivre l'actualité du luca
rendez-vous sur luca.lu

photo © Christian Aschman

Urban sketchers Luxembourg

L'objectif de cette nouvelle rubrique est de mettre en valeur le travail artistique de nos membres.

Des esquisses regroupées selon plusieurs catégories y seront présentées : Architecture, Intérieur & Ambiances, Le Vivant, Machines, Nature & Paysages...

Dans ce numéro, nous accordons une attention particulière au thème de « l'Architecture » en vous présentant 3 illustrations de sites et architectures différentes, dans diverses villes, ainsi que des techniques d'esquisse variées.

Les éléments communs à ces esquisses résident dans leur création in situ et en temps réel.

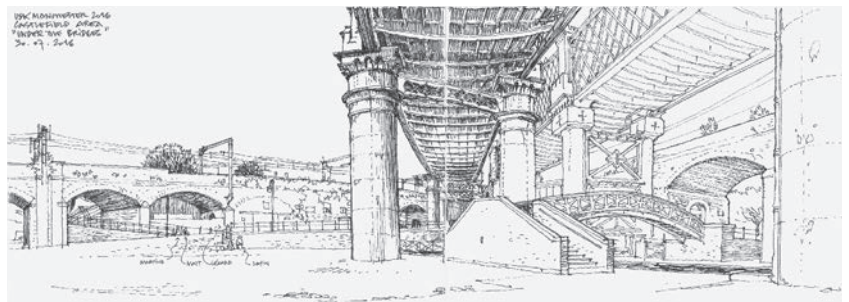


Fig. 1

La Castlefield Area à Manchester, de Arnaud De Meyer, esquisse à l'encre saisissant l'espace sous les ponts

Fig. 2

La Villa Vauban à Luxembourg, de Isabelle Van Driessche, esquisse à l'aquarelle sans préparation au trait

Fig. 3

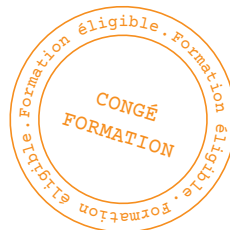
La cathédrale de Quimper depuis la rue Kéréon, de Jean-Paul Carvalho, esquisse rapide au feutre juste avant la pluie

Si vous souhaitez contribuer à cette rubrique, nous vous prions de nous contacter par e-mail à secretariat@oai.lu.

Cycle de formation OAI 2023

pour architectes et ingénieurs-conseils

Découvrez une sélection
de modules proposés en 2023/2024



Management de bureau et gestion de projet

Gestion administrative et financière d'un bureau d'architectes et d'ingénieurs-conseils

— 26.10.2023, 4h, FR
— Référence : CA060CJ

Dématérialisation
des marchés publics

— 09.11.2023, 6h, FR
— Référence : CA044CJ

Bitte machen Sie das!
Führungsaufgabe im Projekt

— 23.01.2024, 14h, DE
— Référence : CA011CJ

Confort et bien-être

Bâtiments accessibles –
De la planification
à la réalisation

— 07.11.2023, 4h, FR
— Référence : CA367CJ

Correction acoustique
des locaux

— 14.03.2023, 4h, FR
— Référence : CA280CJ

Outils numériques et logiciels de construction

L'électricité dans le BIM
(BIM – Électrique)

— 08.11.2023, 14h, FR
— Référence : CA303CJ

Matériaux, techniques et mise en œuvre

Fussbodenplanung für
Architekten und Bauleiter

— 05.03.2024, 4h, DE
— Référence : CA318CJ

Contexte, cadre légal & réglementaire de la construction

Attribution des missions de
membres OAI – Circulaire OAI
n°34, manuel OAI concours

— 22.11.2023, 4h, FR
— Référence : CA305CJ

Énergie et construction durable

Bonnes pratiques pour
les infrastructures de gestion
des eaux – conception/
réalisation/exploitation

— 15.01.2024, 4h, FR
— Référence : AS035CJ

Smart City – L'innovation
pour une ville durable et
connectée – Perfectionnement

— 20.02.2024, 7h, FR
— Référence : AS039CJ

Smart Building –
Conception du projet et
évaluation des bénéfices –
Perfectionnement

— 16.04.2024, 7h, FR
— Référence : CA071CJ



PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

→ Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass das Programm der angebotenen Kurse, sowie die Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden: www.oai.lu/formation

→ Le programme complet de même que les dates et horaires sont mis à jour continuellement: www.oai.lu/formation



HOUSE OF
TRAINING

→ customer@houseoftraining.lu / (+352) 46 50 16-1

Séance d'information OAI « Autorisation relative à l'eau et projet de construction »

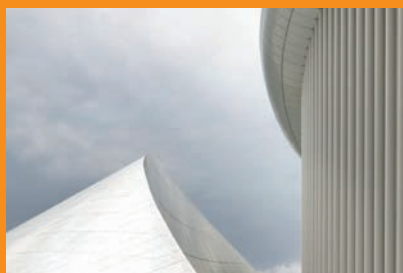
L'Administration de la gestion de l'eau (AGE) et l'OAI ont le plaisir de vous inviter à cette séance d'information sur les projets soumis à autorisation et démarches à suivre dans le domaine du logement.

Programme :

- Introduction par Dr Jean-Paul Lickes, directeur de l'AGE
- Présentations par Stéphanie Smit, chargée d'études à l'AGE, et Laurence Muller, service Autorisations à l'AGE
 - présentation du service Autorisations de l'AGE,
 - application aux projets de construction de l'article 23 « Autorisations » de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau,
 - démarches (digitales, classiques, renouvellement/modifications),
 - subsides du Fonds pour la gestion de l'eau,
 - guides thématiques,

La séance sera tenue en langue luxembourgeoise. Les supports de présentation seront en français. Les questions pourront être posées en luxembourgeois, français ou allemand.

- 28.11.2023, 16h00–18h00
 - Lieu : Siège OAI
 - Inscription : sur www.oai.lu rubrique « Agenda ».
- Réservé aux membres de l'OAI et leurs salariés.



BAUHÄREPRÄIS OAI

Bauhärepräis OAI 2024

Placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, ce prix est décerné tous les quatre ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité.

Le Bauhärepräis distingue des réalisations dans lesquelles le couple « maître d'ouvrage / concepteurs » s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse.

Les prix sont décernés aux maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et contribuent, par le biais de leurs réalisations remarquables et durables, à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

Le prix encourage les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à façonner de manière intelligente et durable notre cadre de vie : qui construit, construit pour nous tous.

- Plus d'informations sur www.bhp.lu.
- Lancement de l'appel de candidature janvier 2024
- Remise des prix : 10.06.2024 à 18h00
- Lieu : Philharmonie

PROCHAINS
MAGAZINES OAI

Magazine OAI n°6 :
février 2024

Magazine OAI n°7 :
juin 2024

Magazine OAI n°8 :
octobre 2024

Vous pouvez nous soumettre vos propositions pour la Tribune libre par mail : secretariat@oai.lu

En couverture

Château d'eau, Altrier

BFF... SÀRL

Daedalus Engineering SÀRL

Highlight du tour «Osten»

de la 4^e édition d'Architectour.lu

www.architectour.lu

